
President's report

Proposed loan

Burkina Faso

**Strengthening Agricultural and Rural Infrastructure
for Food Sovereignty Project (ORIAM-SA)**

Project ID: 2000004991

Document: EB 2025/146/R.6/Rev.1

Agenda: 3(a)(i)(c)(i)

Date: 16 February 2026

Distribution: Public

Original: French

FOR: APPROVAL

Action: The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 58.

Technical questions:

Bernard Hien
Regional Director
West and Central Africa Division
e-mail: b.hien@ifad.org

Oumarou Maazou
Country Director
West and Central Africa Division
e-mail: o.elhadjimaazou@ifad.org

Contents

Financing summary	iii
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	3
II. Project description	3
A. Objective, geographical area of intervention and target groups	3
B. Components, outcomes and activities	3
C. Theory of change	4
D. Alignment, ownership and partnerships	4
E. Costs, benefits and financing	5
III. Risk management	9
A. Risks and mitigation measures	9
B. Environment and social category	9
C. Climate risk classification	10
D. Debt sustainability	10
IV. Implementation	10
A. Organizational framework	10
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	11
C. Implementation plans	12
V. Legal instruments and authority	12
VI. Recommendation	12

Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated project/programme risk matrix

Project delivery team	
Regional Director:	Bernard Hien
Country Director :	Oumarou Maazou
Technical Lead:	Dan Martin
Finance Officer:	Khadidiatou Ndongue
Climate and Environment Specialist:	Winyermai Célestin Poda
Legal Officer:	Mounia Benarbia

Map of the project area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.
Map compiled by IFAD | 26/09/2025

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Burkina Faso
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries
Total project cost:	US\$157 million
Amount of IFAD loan (performance-based allocation system):	US\$59.75 million
Terms of IFAD loan:	Highly concessional: maturity of 40 years, including a 10-year grace period, with a service cost of 0.75% per annum in special drawing rights (adjustments for single-currency loans)
Contribution of borrower/ recipient:	US\$25.3 million in the form of a contribution in kind and exemptions from taxes and duties on goods and services
Contribution of project participants:	US\$4 million in the form of self-financing and contributions in kind
Financing gap:	US\$68.02 million
Amount of IFAD climate finance:	US\$31.97 million, of which US\$1.55 million in the form of additional climate finance
Cooperating institution:	IFAD

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

National context

1. Burkina Faso is a landlocked Sahelian country with a rapidly deteriorating socioeconomic context marked by climate fragility, insecurity, internal displacement and institutional instability. It is ranked 21st of 179 countries on the Fragile States Index, a drop since 2019. Agriculture, which employs more than 80 per cent of the population and accounts for one third of GDP, is critical yet vulnerable to climate risk and characterized by low productivity. The engine of the economy is the gold mining sector, which also accentuates social imbalances.

Political context

2. The country underwent a transition period between 2022 and 2029. In 2025, it withdrew from the Economic Community of West African States to rejoin the Alliance of Sahel States based on security cooperation, together with Mali and Niger. Agriculture, which remains a priority, was the subject of an Agropastoral and Fisheries Offensive (2023–2025), which called for achieving annual cereal production of 5,147,924 tonnes in 2024. In 2025, the Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries (MARA) launched the Lijeeguoli Initiative to strengthen food self-sufficiency.

Social context

3. Burkina Faso ranks in 185th place in the world on the Human Development Index. More than 40 per cent of the population lives below the poverty line, especially in rural areas (52.7 per cent versus 16.3 per cent in urban areas). Food insecurity is critical: 12 per cent of the population is in phase 3 or 4 according to the Integrated Food Security Phase Classification. Gender inequalities persist: women face discrimination around land tenure, have a low participation rate in local decision-making bodies (4.9 per cent of elected officials in the Cascades region) and suffer from high unemployment. More than two million internally displaced persons accentuate the pressures on host communities, including in Sud-Ouest (Djôrô), Hauts-Bassins (Guiriko) and Cascades (Tannounyan).

Economic context

4. With an economy that remains highly dependent upon subsistence farming and gold, the country is exposed to climate shocks and international price fluctuations. Low agricultural productivity limits rural growth. Youth unemployment and underemployment fuel rural exodus and enhance the appeal of gold mines, which however employ just 2.1 per cent of the population. In addition, a lack of security disrupts supply chains, private investment and access to markets.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

5. The climate risk of the operation is deemed substantial because of the risk of flooding, extreme heat, water scarcity and fire. Social and gender inequalities hinder access to productive resources and agricultural decision-making bodies by women, young people and persons with disabilities. Burkina Faso ranks 146th of 166 countries on the Gender Equality Index, with higher rates of poverty and food insecurity in woman-headed households. Young people continue to be the most highly represented age bracket (77.9 per cent of the population is under 35), but are particularly affected by unemployment and underemployment, as are persons with disabilities (76.8 per cent of whom are unemployed). Given these constraints, self-employment, particularly in agriculture, crafts and trade, seems the most promising solution for bringing these population groups into the socioeconomic mainstream.

6. In line with IFAD’s mainstreaming commitments, the project has been validated as:
- Including climate finance
 - Gender-transformative
 - Nutrition-sensitive
 - Prioritizing persons with disabilities
 - Including adaptive capacity
7. **Gender.** The Strengthening Agricultural and Rural Infrastructure for Food Sovereignty Project (ORIAM-SA) incorporates gender across all components through a social inclusion component based on the lessons learned under the Gender Transformative Mechanism and the Agricultural Value Chains Support Project in the Southwest, Hauts-Bassins, Cascades and Boucle du Mouhoun Regions (PAFA-4R). The operation calls for strengthening rural women’s socioeconomic empowerment by facilitating their access to resources and decision-making bodies and by promoting participatory approaches such as the Gender Action Learning System (GALS). It promotes positive masculinity and facilitates monitoring empowerment. In addition, it strengthens the institutional capacities of MARAH and the Ministry of Environment, Water and Sanitation to better integrate gender issues and increase women’s resilience.
8. **Youth.** The operation will adopt a youth-inclusive approach focusing on economic empowerment and collaborating with youth associations. Young people will be supported in starting up profitable agropastoral activities, increasing their potential in agricultural entrepreneurship, obtaining better representation in farmers organizations and, more generally, making their voices heard in order to provide them with ways of advancing.
9. **Persons with disabilities.** The issue of disability is fully taken into account in the operation, which encourages active participation by persons with disabilities and proposes lines of action adapted to each disability to facilitate their access to the opportunities they wish to take. ORIAM-SA capitalizes in particular on lessons learned under the Sparking Disability Inclusive Rural Transformation Programme and PAFA-4R in Burkina Faso.
10. **Nutrition.** Project participants will receive nutritional training focused on dietary diversity. They will be supported to better understand ways of improving production, processing and conservation of nutritionally significant foods. Market gardens will be used to grow nutritional crops.
11. **Climate.** The planned interventions under l’ORIAM-SA have been designed to promote a transition towards climate resilient agroecological production systems and based on professionalizing producers. Agroforestry will be promoted around improved facilities. Solar powered water pumps will be used in market gardens and then in rice growing areas. Livestock shelters will be dynamically ventilated to enable animals to better adapt to the heat. Livestock facilities will be equipped with biogas digesters.
- Rationale for IFAD involvement**
12. The crop and livestock subsectors suffer from low productivity, limited competitiveness and insufficient market integration, aggravated by a lack of inputs and social inequalities. ORIAM-SA focuses on hydroagricultural improvements to reduce dependence on rainfall and increase productivity while upgrading infrastructure for aggregation, processing and commercialization. Strengthening rural microenterprises and cooperatives will facilitate the management of surpluses and sustainable market supply.
13. In line with the country programme, the Agricultural Value Chains Support Project and PAFA-4R, ORIAM-SA promotes value chain development, rural finance and

smallholder integration. As a gender transformative project, it strengthens women's empowerment and prioritizes nutrition and climate resilience. The project is aligned with the objectives of sustainable development and national orientations, and promotes resilient infrastructure and inclusive partnerships to ensure the sustainability of investments and improve food and nutritional security.

B. Lessons learned

14. The country strategic opportunities programme (COSOP) 2019–2024, extended to 2026, calls for directing IFAD and government investments towards the climate resilience of smallholder farmers and agricultural value chains development. Lessons learned from previous projects underscore the effectiveness of agricultural and irrigation infrastructure, provided that land tenure security is assured and social engineering goes hand in hand with civil engineering. Feedback on past experience also emphasizes the need to improve the management of storage and commercialization infrastructure, promote inclusive platforms and proximity services, and integrate infrastructure, training, digital tools and commercial contracts. These conclusions confirm the country's capacity to effectively implement both public and IFAD investments.

II. Project description

A. Objective, geographical area of intervention and target groups

15. The objective of ORIAM-SA is to sustainably improve access by its target group to climate resilient agricultural and market infrastructure to contribute to food self-sufficiency and improved incomes in three intervention regions: Southwest (Djôrô), Hauts-Bassins (Guiriko) and Cascades (Tannounyan).
16. The operation promotes the following value chains: rice, cassava, maize, fruits and vegetables, poultry and pork. Over a duration of six years following its planned start-up in 2026, the operation will take place as follows:
 - a) 2026–2028: implementation of activities in Hauts-Bassins¹ and Southwest,² and preparatory study (e.g. for infrastructure) in the Cascades region;
 - b) 2029–2031: expansion of implementation to Cascades and consolidation of results in the other two regions.
17. The operation targets vulnerable women and men engaged in small-scale crop and livestock farming by household, or 60,000 people, of whom 50 per cent women and persons with disabilities and, for the value chains concerned, 5 per cent internally displaced persons. It also targets rural microenterprises and cooperatives of young people (between 18 and 35 years of age) totalling 30 per cent. The operation will support agricultural and rural professional organizations active throughout these value chains. In addition, it will support 60 per cent new project participants who have not received support from an IFAD-funded project over the course of the previous five years.

B. Components, outcomes and activities

18. ORIAM-SA has the following components:
 - **Component A: Support for a sustainable increase in production and productivity.** This component calls for sustainably increasing crop and livestock productivity by combining social, land tenure and rural engineering. It includes consultation and land tenure security, technical and environmental studies, and hydroagricultural improvements. It also includes compliance with environmental standards, access to agricultural inputs and materials, and action research on organic fertilizers. Several methods (crop and livestock farmers' field schools, agroforestry, animal health and use of GALS) will be

¹ Commercialization and consumption centres (component B).

² Has several dams and existing processing and commercialization infrastructure that can be upgraded.

used to promote resilient and inclusive practices. Finally, nutrition will be strengthened with support for improved food production, processing and conservation practices.

- **Component B: Marketing and competitiveness of targeted value chains.** This component calls for developing products and improving producers' access to markets. Investments will be made in managing and optimizing processing, commercialization and storage infrastructure and equipment, and in opening up rural tracks with the use of available resources. It calls for strengthening the capacities of cooperatives, groups and farmers, preparation of business plans and access to financing through cost sharing mechanisms and credit. It also calls for formalizing partnerships with the private sector as a guarantee of sustainable access to markets and financial services, ensuring the inclusion of women, youth, persons with disabilities and internally displaced persons in management arrangements and in processing and commercialization activities.
- **Component C: Coordination of the operation.** This component covers the project's technical and administrative management. It covers the operations of national and regional coordination units, procurement, fiduciary management, monitoring and evaluation (M&E), knowledge management and communication. It will also ensure compliance with the Social, Environmental and Climate Assessment Procedures (SECAP).
- **Component D: Emergency and disaster response.** This component will be activated in the event the Government declares an emergency situation caused by a security or climate shock (flooding, drought, livestock epidemic) affecting the intervention area. The implementation modalities for these activities must conform to the related IFAD guidelines, which are summarized in the operation implementation manual. The budget for this component represents 6.4 per cent of the total budget, or US\$10.05 million. It will cover activities such as the rehabilitation of damaged infrastructure, reconstruction of agricultural land, water supply and irrigation systems or activities to strengthen the capacity of rural organizations to deal with the consequences of shocks.

C. Theory of change

19. **IF** climate resilient production infrastructure is developed and appropriately managed in terms of sustainability, **IF** the adaptive capacities of the actors are strengthened in the supported agricultural value chains, **IF** the actors have sustainable access to adapted factors of production, **IF** nutrition and inclusion are promoted for the most vulnerable people and women, **THEN** the performance of production systems will be sustainably improved and enabled to generate marketable surpluses to supply local and national markets, and gender inequalities and social exclusion will be reduced and dietary diversity will be improved in a context of chronic nutritional stress.
20. **IF** adapted post-harvest infrastructure is developed, sustainably operated and accessible for all vulnerable people, **IF** the initiators of commercial projects along the value chains are supported in preparing business plans and funded, **THEN** access to markets for the targeted groups, comprising women, youth, persons with disabilities and displaced persons, and the competitiveness of the targeted value chains, will be sustainably strengthened. In this way food and nutritional security will be improved and poverty will be reduced, in particular around the value chains concerned.

D. Alignment, ownership and partnerships

21. ORIAM-SA is fully aligned with the objectives of the COSOP 2019–2026 and national priorities as set forth in the Lijeeguoli Initiative and the Action Plan for

Stabilization and Development. The operation incorporates mainstreaming strategies on gender, nutrition, disabilities, displaced persons, youth and climate. It focuses on complementarity with the other initiatives present in the intervention area, through a mapping of infrastructure. The implementation of this operation is based on strategic partnerships with ministries, professional organizations, financial institutions and government technical services, formalized in agreements ensuring effectiveness and compliance.

22. ORIAM-SA will contribute to Sustainable Development Goals 1 (no poverty), 2 (zero hunger), 5 (gender equality), 10 (reduced inequalities), 12 (responsible consumption and production), 13 (climate action) and 15 (life on land).

E. Costs, benefits and financing

Project costs

23. The total cost of the project over six years is US\$157 million. Base costs are US\$146.95 million, or 93.6 per cent of total cost. Provisions for physical and financial contingencies are US\$10.05 million, corresponding to 6.4 per cent of total cost. Investment expenses, at US\$149,589, represent 95.28 per cent of base costs. Recurrent expenses, at US\$7.41 million, represent 4.72 per cent of total costs.
24. A breakdown of costs by component is presented in table 1.
25. Components A (A.1, A.2 and A.3) and B (B.1 and B.2) of ORIAM-SA are partially counted as climate action. The total amount of IFAD climate finance for ORIAM-SA, calculated by the multilateral development banks' methodologies for tracking climate change adaptation and mitigation finance, is estimated at US\$31.97 million, of which US\$1.55 million in the form of additional climate finance.

Table 1
Project costs by component and subcomponent and financier
(Thousands of United States dollars)

<i>Component/subcomponent</i>	<i>IFAD loan</i>		<i>Project participants</i>			<i>Borrower/recipient</i>			<i>Financing gap</i>		<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Contributions in cash</i>	<i>Contributions in kind</i>	<i>%</i>	<i>Contributions in cash</i>	<i>Contributions in kind</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
A. Support for a sustainable increase in production and productivity												
A.1. Climate resilient water mobilization infrastructure	26 026.44	39.7	-	114.38	0.2	11 594.09	-	17.7	27 839.98	42.5	65 574.89	41.8
A.2. Access to factors of production	9 917.76	37.7	-	1 694.37	6.4	5 231.61	519.77	21.9	8 971.47	34.1	26 334.98	16.8
A.3. Promotion of high performing resilient practices	2 189.07	51.8	48.96	-	1.2	507.63	-	12.0	1 476.86	35.0	4 222.52	2.7
Subtotal	38 133.27	39.7	48.96	1 808.74		17 333.33	519.77	18.00	38 288.31	39.8	96 132.38	61.2
B. Marketing and competitiveness of targeted value chains												
B.1. Climate resilient post-harvest infrastructure	12 405.15	41.7	-	-	-	5 389.77	-	18.1	11 954.08	40.2	29 749.00	18.9
B.2. Strengthening of actors' capacities and private sector partnership	4 844.27	21.6	1 389.95	719.95	9.4	526.11	-	2.3	14 909.24	66.6	22 389.52	14.3
Subtotal	17 249.42	33.1	1 389.95	719.95	4.1	5 915.88	-	11.3	26 863.32	51.5	52 138.52	33.2
C. Coordination of the operation	4 367.31	50.0	-	-		1 493.29	-	17.1	2 868.5	32.9	8 729.10	5.6
D. Emergency and disaster response												
Total	59 750.00	38.1	1 438.90	2 528.69	2.5	24 742.50	519.77	16.1	68 020.13	43.3	157 000.00	100.0

Table 2

Project costs by expenditure category and financier

(Thousands of United States dollars)

<i>Expenditure category</i>	<i>IFAD loan</i>		<i>Project participants</i>			<i>Borrower/recipient</i>			<i>Financing gap</i>		<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Contributions in cash</i>	<i>Contributions in kind</i>	<i>%</i>	<i>Contributions in cash</i>	<i>Contributions in kind</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
Investment costs												
1. Civil works	30 280.94	40.10	48.96	114.38	0.22		13 593.63	18.00	31 482.25	41.69	75 520.15	48.10
2. Equipment and materials	4 919.58	39.26					2 882.00	23.00	4 728.85	37.74	12 530.44	7.98
3. Goods and services	14 777.35	39.16		1 694.37	4.49	519.77	6 792.02	19.38	13 949.93	36.97	37 733.44	24.03
4. Vehicles	336.35	77.00					100.47	23.00			436.82	0.28
5. Training and workshops	3 349.51	36.59					40.48	0.44	5 763.29	62.96	9 153.28	5.83
6. Grants and subsidies	2 871.79	20.20	1 389.95	719.95	14.84				9 233.62	64.96	14 215.31	9.05
Total investment costs	56 535.52	37.79	1 438.90	2 528.69	2.65	519.77	23 408.60	16.00	65 157.95	43.56	149 589.44	95.28
Recurrent costs												
1. Salaries and allowances	2 200.32	44.35					892.97	18.00	1 867.67	37.65	4 960.96	3.16
2. Operating costs	1 014.16	41.40					440.93	18.00	994.52	40.60	2 449.60	1.56
Total recurrent costs	3 214.48	43.38					1 333.90	18.00	2 862.18	38.62	7 410.56	4.72
Total	59 750.00	38.06	1 438.90	2 528.69	2.53	519.77	24 742.50	16.09	68 020.13	43.32	157 000.00	100.00

Table 3

Project costs by component and project year (PY)

(Thousands of United States dollars)

<i>Component</i>	<i>PY1</i>	<i>PY2</i>	<i>PY3</i>	<i>PY4</i>	<i>PY5</i>	<i>PY6</i>	<i>Total</i>
	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>	<i>Amount</i>
A. Support for a sustainable increase in production and productivity	2 655.55	9 869.98	37 901.70	36 827.84	6 123.23	2 754.08	96 132.38
B. Marketing and competitiveness of targeted value chains	111.80	6 613.22	7 293.34	23 127.13	14 148.00	845.04	52 138.52
C. Coordination of the operation	1 997.79	1 229.51	1 331.48	1 430.28	1 390.59	1 349.44	8 729.10
D. Emergency and disaster response	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 765.14	17 712.71	46 526.51	61 385.25	21 661.83	4 948.55	157 000.00

Financing and cofinancing strategy and plan

26. The operation will be financed primarily by IFAD, in the amount of US\$59.75 million or 38.1 per cent of the country's allocation under the Thirteenth Replenishment of IFAD's Resources under the performance-based allocation system (PBAS). The Government will contribute US\$25.3 million (16.1 per cent), mainly in the form of tax and duty exemptions. The project participants will contribute US\$4 million (2.5 per cent), mainly in the form of labour, local materials and contributions in kind.
27. The financing gap of US\$68.2 million may be covered under subsequent PBAS cycles or under the Borrowed Resource Access Mechanism (under financing terms to be determined and subject to internal procedures and subsequent Executive Board approval), or by cofinancing identified during implementation. IFAD and the Government of Burkina Faso will work together to mobilize cofinancing to cover the financing gap.
28. A start-up advance of US\$500,000 will be granted for coordination of the Lijeeguoli Initiative to fund recruitment, preparation of the annual workplan and budget (AWPB) and the procurement plan, and organization of the start-up workshop.
29. **Adaptation of design in the event of a financing gap.** In order to limit the risks related to a financing gap, programming for the first three years takes into account only the resources already secured. This strategy will allow the pace and scale of activities to be adjusted in the event of a delay in mobilizing cofinancing. In addition, an early review will allow for reorienting priorities, financial envelopes and the sequence of investments based on actual availabilities.
30. **Backup solution in the event of insufficient funds.** An emergency plan is provided for in case cofinancing does not materialize at the desired scale. Under this scenario, the midterm review – to be conducted on a date agreed by the Government and IFAD – will give rise to an action plan for the final years of the operation to consolidate or reorient the implementation of activities if needed.
31. **Disbursement.** A designated account will be opened at the Central Bank of West African States to receive the IFAD funds. An individual designated account will also be opened for each of the other financing tranches to ensure full traceability of financial transactions. The funds will then be transferred to the operating accounts of the national coordination unit and the branch units, opened at a commercial bank of good repute. Withdrawal of the IFAD funds will be based on quarterly cash flow projections submitted to IFAD on the basis of interim financial statements, which are to be submitted 30 days after the end of each quarter. The initial disbursement will be based on the first AWPB.

Summary of benefits and economic analysis

32. The results of the analysis show that mobilizing US\$157 million over six years would generate a financial net present value of US\$57.63 million, or about CFAF 34.1 billion. The financial internal rate of return (IRR) is 16.3 per cent, with a cost-benefit ratio of 1.2. The operation is therefore considered financially viable, since the net present value is positive, the financial IRR is higher than the opportunity cost of capital (estimated at 10 per cent) and the cost/benefit ratio is higher than 1.
33. From an economic point of view, the analysis reveals an economic net present value of US\$135.9 million (or CFAF 84.5 billion) and an economic rate of return of 28.6 per cent, for a significant contribution to the collective well-being. More specifically, component A posts a financial net present value of US\$41.57 million, a financial IRR of 16.0 per cent and an economic rate of return of 32.4 per cent against a financial net present value of US\$16.1 million, a financial IRR of 17.3 per cent and an economic rate of return of 18.4 per cent for component B.

These results confirm the economic and financial relevance of the operation and justify its financing in terms of international standards on public investment.

Exit strategy and sustainability

34. The exit strategy for ORIAM-SA involves a gradual reduction in support and progressive handover to the project participants, particularly women, youth, displaced persons and persons with disabilities, as their technical, entrepreneurial and organizational capacities are strengthened. Training in management and governance will be provided early on. The cooperatives, rural microenterprises and unions of farmers' organizations will dedicate part of their budgets for maintenance. Out of a concern for sustainability, ORIAM-SA supports the development of cooperatives and inclusive markets and adding value to local craftwork for maintenance purposes. It mobilizes service providers and collaborates with the authorities and security forces to protect the gains made in a fragile context.

III. Risk management

A. Risks and mitigation measures

35. ORIAM-SA presents a substantial inherent risk and a moderate residual risk because of its complexity, institutional fragility, and security and climate hazards. Despite a relatively stable intervention area, the fact that coordination of the Lijeeguoli Initiative is not yet in place, fiduciary risks in connection with a poor understanding of procedures and disbursement delays, and the effects of climate change all constitute major weaknesses.
36. In response, IFAD and the Government plan to produce a provisional implementation manual aligned with the Lijeeguoli Initiative. An environmental and social management framework and an adaptation plan will support implementation. On the fiduciary level, the use of expedited procedures, recruitment of experienced personnel and capacity-building are planned at the same time as a gender transformative approach, a grievance and redress mechanism and an inclusive stakeholder engagement plan.

Table 4

Overall risk summary

<i>Risk areas</i>	<i>Inherent risk rating</i>	<i>Residual risk rating</i>
Country context	Substantial	Substantial
Sector strategies and policies	Moderate	Moderate
Environment and climate context	Substantial	Substantial
Project scope	Moderate	Low
Institutional capacity for implementation and sustainability	Moderate	Low
Financial management	Substantial	Substantial
Project procurement	Substantial	Substantial
Environment, social and climate impact	Substantial	Substantial
Stakeholders	Moderate	Moderate
Overall	Substantial	Moderate

B. Environment and social category

37. The project involves a substantial risk. The environmental and social risks are moderate for biodiversity, labour, health and security as well as for investment. However, the use of agrochemicals and waste production present a substantial risk of water and soil pollution and adverse environmental impact.
38. The project will rigorously conduct SECAP assessments and provides for monitoring risk mitigation measures. Steps will be taken to ensure that each actor plays an effective role in accordance with the stakeholder engagement plan. A pest management, pesticide and solid and liquid waste management plan and a

framework of action for biodiversity will be prepared when the operation commences. Competitive bidding documents and requests for proposals will comply with the conclusion of previous SECAP assessments or studies in accordance with national legislation.

C. Climate risk classification

39. Climate risk is rated substantial because of recurring hazards (drought, flooding, extreme heat, violent winds, fire). Projections call for an increase in temperatures by 2080 of between 1.9° C and 4.2° C, in addition to more frequent drought, leading to water scarcity, rapid surface evaporation, increasingly scarce gallery forests and progressive desertification. These changes will reduce yields for maize (by -5 to -12 per cent) and livestock production. However, some crops, such as rice, could benefit.

D. Debt sustainability

40. According to the most recent joint debt sustainability report by the International Monetary Fund and the World Bank for Burkina Faso, published in July 2025, the country remains at moderate risk of external and overall debt distress, and has limited room to absorb shocks. The public debt to GDP ratio now oscillates around 56 per cent, following a significant increase in 2021. The share of external debt has decreased gradually, from 56.8 per cent in 2018 to a minimum of 44.5 per cent in 2024, partly due to increased reliance on domestic borrowing from the West African Economic and Monetary Union bond market to offset the lack of options in external finance. Debt levels are considered sustainable over the medium term.

IV. Implementation

A. Organizational framework

Project management and coordination

41. The implementation of ORIAM-SA will depend on the national coordination unit for the Lijeeguoli Initiative in accordance with IFAD guidelines on procurement, fiduciary management and M&E. The basic documents set forth the structure of governance and institutional roles, an organization chart and terms of reference prepared prior to signing of the agreement. Day-to-day management will be done by the coordinator and deputy, who will rely on a multidisciplinary team posted to the regional branch offices, which are hosted by regional animal resources and fisheries departments. The deputy coordinator and project personnel will be recruited in accordance with a transparent, competitive process and employed by the national coordination unit.
42. In the event of a delay in setting up the coordination unit, the project personnel will be responsible for start-up. Relations with the line ministries will be defined in the implementation manual stipulating clear mandates, functional autonomy and accountability.
43. The project accounts are located at a commercial bank to avoid delays at the treasury. M&E, in alignment with the Lijeeguoli Initiative, will adopt a participatory approach and will rely on regional branches to ensure technical consistency.

Financial management, procurement and governance

44. The financial management of ORIAM-SA will be provided by a separate team reporting to the national coordination unit and MARAH, composed of an administrative and financial officer, an accountant and an accounting assistant. Accounting will take place in accordance with the Uniform Act on the Accounting System for Non-Profit Entities (SYCEBNL) and will use management software that ideally is adapted to the requirements of financial reporting to IFAD. Contributions in cash will be posted to the accounts, while contributions in kind will be recorded separately in accordance with the implementation manual, which will specify

valuation methodologies. Interim financial statements will be prepared quarterly based on the data generated by the software. The project financial statements will be prepared annually in the format required by IFAD and in accordance with SYCEBNL standards.

Grievance redress

45. The grievance redress mechanism guarantees transparency, equity and accountability thanks to a decentralized and participatory approach based on local monitoring committees and complaints management committees. These local decision-making bodies formally record and address the concerns of communities in connection with infrastructure, distribution of resources, social inclusion and cases of environmental and social non-compliance. The national coordination unit provides supervision, monitoring of corrective action and responsiveness of the mechanism. IFAD and its partners ensure compliance with international standards and strengthening of the process.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

46. The project is based on multiyear planning aligned with the Lijeeguoli Initiative and MARAH priorities. Each year a participatory AWPB is prepared with the regional branches, technical services, producers and partners. These plans set forth the activities, indicators and resources, and then are validated by the steering committee to ensure consistency and prioritization.
47. The M&E is integrated with the Lijeeguoli Initiative system based on a participatory manual and digital tools, relying on the regional branches. It covers productivity, access to infrastructure, social inclusion and climate resilience. The results are compiled in regular reports that serve to keep donors informed and adjust implementation as needed.
48. The project gives an important role to continuous learning based on the experiences of project participants and partners. Studies, workshops and platforms for exchanges identify good practices, which are then incorporated into planning and disseminated to encourage scaling up.
49. A communication plan informs and sensitizes producers, authorities, collectivities and donors through local campaigns and digital tools. Internal communications (technical reports, coordination meetings, working groups) also facilitate the circulation of information between the national coordination unit, regional branches and partners.
50. Planning, M&E, learning and communication go hand in hand. M&E enriches planning, data fuels learning and good practices are disseminated by communication. Feedback from the communities strengthens accountability and ensures evidence-based decision-making subject to continuous, transparent adaptation.

Innovation and scaling up

51. ORIAM-SA is characterized by several major innovations. It takes an integrated approach that associates rehabilitating and building resilient civil works with strengthening priority value chains, ensuring continuity between production, processing and commercialization. In this way the operation is differentiated from its institutional embedding in the Lijeeguoli Initiative, ensuring effective coordination between public and private actors and improved sustainability. Finally, this operation systematically takes into account climate and environmental issues, and promotes the use of solar-powered pumping, integrated water management and the dissemination of resilient farming practices.

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

52. Implementation readiness for ORIAM-SA is designed to ensure rapid implementation once the financing enters into effect. IFAD and the Government will ratify the documents, set up the steering committee, recruit personnel and open the operating accounts. To accelerate the pace, instruments for rapid start-up and a retroactive financing mechanism will cover initial expenses, while specific grants will strengthen technical and organizational capacities.
53. A start-up advance of US\$500,000 will enable the MARAH General Directorate of Sector Studies and Statistics to set up delegated coordination, finalize AWPBs and the procurement plan, and organize the national start-up workshop.

Supervision, midterm review and completion plans

54. IFAD will provide annual supervision of physical and financial progress, focusing on effectiveness, sustainability, management and fiduciary execution, with support for implementation as needed. A midterm review will allow for evaluation of performance and adjustment of activities as needed, and a final completion report will present overall performance, impact, lessons learned and recommendations for future investments.

V. Legal instruments and authority

55. A financing agreement between Burkina Faso and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
56. Burkina Faso is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
57. I certify that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

58. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a loan on highly concessional terms to Burkina Faso in an amount of fifty-nine million seven hundred and fifty thousand United States dollars (US\$59,750,000), and upon such terms as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Alvaro Lario
President

I. Accord de financement négocié

Opération de Renforcement des Infrastructures Agricoles et de Marché pour la Souveraineté Alimentaire – ORIAM SA

(Négociations conclues le 13 janvier 2026)

Prêt No.: _____

Nom de l'Opération: Opération de Renforcement des Infrastructures Agricoles et de Marché pour la Souveraineté Alimentaire (ORIAM SA) (« l'Opération ») entre:

Le Burkina Faso (« l'Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE l'Emprunteur a sollicité du Fonds un prêt pour le financement de l'Opération décrite à l'Annexe 1 du présent Accord;

L'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire à l'Opération;

Considérant que le Fonds a accepté de financer l'Opération;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document (en ce inclus le Préambule et les Sections A à E), la description de l'Opération et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée. Par dérogation à toute disposition contraire des Conditions générales, les Parties conviennent que:

- l'intervention faisant l'objet du Financement prévu au présent Accord est ci-après désignée « Opération »; et
- toute référence au terme « Projet » au sein des Conditions générales s'entend comme désignant l'« Opération ». Il en est de même pour les termes dérivés ou associés tels que notamment Agent principal de l'Opération, Date

d'achèvement de l'Opération, Compte d'Opération, Parties à l'Opération, Période d'exécution de l'Opération.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur un Prêt (le « Financement »), que l'Emprunteur utilisera aux fins de l'exécution de l'Opération, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Prêt est de cinquante millions huit cent cinquante et un mille soixante euros (EUR 50,851,060).

2. Le Prêt est accordé à des conditions particulièrement favorables et exempt d'intérêts, mais porte une commission de service fixée par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds (0.75%) et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt.

3. Le Prêt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal du Prêt sera remboursé à raison de deux pour cent (2%) du principal total par an pour les années onze (11) à vingt (20) et quatre pour cent (4%) du principal total par an pour les années vingt-et-un (21) à quarante (40).

4. La monnaie de paiement au titre du service du Prêt est le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

5. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

6. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du Prêt sont exigibles le 15 janvier et le 15 juillet.

7. Un Compte désigné en FCFA sera ouvert à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), pour l'utilisation exclusive de l'Opération. L'Emprunteur doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter ledit Compte désigné.

8. Des Comptes d'opération en monnaie locale seront ouverts au profit de l'Unité nationale de coordination et des Unités régionales de coordination de l'Initiative Lijeeguoli auprès de la Banque des Dépôts du Trésor ou d'une banque commerciale de bonne réputation subordonnée à l'autorisation expresse du Ministre de l'Economie et des Finances.

9. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins de l'Opération d'un montant de vingt et un millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quatre euros (21.499.804 EUR) sous forme d'exonération de taxes, de salaires, indemnités et de coûts de fonctionnement pour l'Opération. Cette contrepartie est constituée d'un apport en nature de vingt et un millions cinquante-sept mille quatre cent quarante-sept euros (21.057.447 EUR) et d'une contribution en numéraire de quatre cent quarante-deux mille trois cent cinquante-sept euros (442.357 EUR).

Section C

1. L'Agent principal de l'Opération est le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques.

2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de l'Opération.
3. La date d'achèvement de l'Opération est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date convenue d'un commun accord entre les Parties.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée:
 - a) conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux opérations du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Prêt et supervisera l'Opération.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:
 - Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur l'Opération.
2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation du présent Accord:
 - Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.
3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles générales préalables aux décaissements:
 - a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre de l'Opération.
 - b) Le personnel clé de l'Opération a été nommé conformément à la section 11 Annexe 3 du présent Accord.
4. Cet Accord est soumis à la ratification de l'Emprunteur.

5. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur:

Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso
01 BP 7008 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Pour le Fonds:

Le Fonds
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à:

Commandant Ismaël SOMBIE, Ministre d'Etat,
Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques
03 BP 7005 Ouagadougou 03 - Avenue Pascal ZAGRE
Ouaga 2000- Burkina Faso

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent Accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

LE BURKINA FASO

Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso

Date: _____

**FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

Alvaro LARIO
Président

Date: _____

Annexe 1

Description de l'Opération et dispositions relatives à l'exécution

II. Description de l'Opération

1. *Population cible*: L'Opération cible 60.000 petits producteurs/productrices agropastoraux vulnérables, représentant 60.000 ménages, dont 50% de femmes, de Personnes atteintes d'un handicap (2%) et de Personnes Déplacées Internes (PDI) (5%) lorsqu'elles sont présentes dans les bassins filières. Elle cible aussi les micro-entreprises rurales et des coopératives de jeunes de 18 à 35 ans (30%). L'Opération appuie également les organisations professionnelles agricoles et rurales actives le long de ces filières. Par ailleurs, l'Opération appuiera 60% de nouveaux bénéficiaires n'ayant jamais reçu d'appui d'aucun projet financé par le FIDA au cours des cinq dernières années.

2. *Zone d'intervention de l'Opération*: L'Opération interviendra dans les régions suivantes: Djôrô (ex Sud-Ouest), Guiriko (ex Hauts Bassins) et Tannounyan (ex Cascades).

3. *Finalité*: La finalité de l'Opération est d'améliorer durablement l'accès des bénéficiaires aux infrastructures agricoles et de marchés, résilientes au climat, pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration des revenus dans les trois régions d'intervention.

4. *Objectifs*: L'objectif de l'Opération est de promouvoir les filières suivantes: riz, manioc, maïs, maraîchage, volaille et porc. D'une durée de 6 ans, le démarrage de l'Opération, prévu pour 2026, suit les étapes suivantes:

- a) 2026-2028: mise en œuvre des activités dans le Guiriko et le Djôrô, étude préparatoire (notamment pour les infrastructures) dans la région des Tannounyan;
- b) 2029-2031: extension de la mise en œuvre dans les Tannounyan et consolidation des résultats dans les deux régions.

5. *Composantes*: L'Opération contient les composantes ci-après:

Composante A: Appui à l'accroissement durable de la production et de la productivité - vise à améliorer durablement la productivité agricole et animale en combinant ingénierie sociale, foncière et rurale. Elle inclut la concertation et la sécurisation foncière, les études techniques et environnementales, et la réalisation d'aménagements hydroagricoles. Elle prévoit aussi la conformité aux normes environnementales, l'accès aux intrants et matériels agricoles, et la recherche-action sur les fertilisants biologiques. Des champs-écoles agro-pastoraux, l'agroforesterie, la santé animale et l'intégration de l'approche GALS+ permettront de promouvoir des pratiques résilientes et inclusives. Enfin, la nutrition sera renforcée via l'appui à de meilleures pratiques de production, transformation et conservation des aliments.

Composante B: Mise en marché et compétitivité des filières ciblées - valorise les productions et améliore l'accès des producteurs aux marchés. Elle investit dans la gestion et l'optimisation des infrastructures et équipements de transformation, de commercialisation et de stockage et dans l'ouverture de pistes rurales selon les moyens disponibles. Elle prévoit le renforcement des capacités des coopératives, groupements et exploitants, la préparation de plans d'affaires et l'accès au financement via des mécanismes à coût partagé et le crédit. Elle favorise aussi la formalisation de partenariats avec le secteur privé pour un accès durable aux marchés et aux services financiers, en veillant à l'inclusion des femmes, jeunes, personnes vivant avec un handicap et PDI dans les dispositifs de gestion et les activités de transformation et commercialisation.

Composante C: Coordination de l'Opération - couvre la gestion technique et administrative de l'Opération. Elle assure le fonctionnement des unités nationales et régionales de coordination, la passation des marchés, la gestion fiduciaire, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs et la communication. Elle veille également au respect des procédures d'évaluations sociales, environnementales et climatiques (PESEC).

Composante D: Réponse aux urgences et aux catastrophes (RUC) - sera activée en cas de déclaration par le Gouvernement d'une situation d'urgence causée par un choc sécuritaire ou climatique (inondation, sécheresse, épidémie affectant l'élevage), touchant les zones d'intervention de l'Opération. Les modalités de mise en œuvre de ses activités doivent être conformes au guide du FIDA y afférent dont les principaux éléments sont synthétisés dans le manuel de mise en œuvre de l'Opération. Le budget de cette composante est estimé à 6.4% du budget total, soit 3.254.468 EUR. Ce dernier couvrira les activités telles la réhabilitation des infrastructures endommagées, la reconstruction des terres agricoles, des systèmes d'approvisionnement en eau et d'irrigation ou les activités se concentrant sur le renforcement des organisations rurales à faire face aux conséquences du choc.

III. Dispositions relatives à l'exécution

6. L'Agent principal de l'Opération est le Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques.

7. *L'organe d'orientation de l'Opération:* L'organe de pilotage et d'orientation de l'Opération est le Comité de pilotage (COFIL) de l'Initiative Lijeeguoli qui sera mis en place par arrêté du Ministre de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques. Le COFIL aura principalement pour rôle i) d'examiner et approuver les programmes annuels d'exécution technique et financière de l'Unité nationale de coordination de l'Initiative Lijeeguoli (UNC-IL), ii) d'examiner et approuver les rapports annuels d'activités produits par l'UNC-IL, iii) de suivre les recommandations des missions de supervision, d'évaluations externes et d'audits des comptes et iv) d'orienter l'UNC-IL dans la conduite des activités de l'Opération. Le COFIL se réunit deux (2) fois par an en session ordinaire selon la réglementation nationale en matière de gestion d'opérations et en sessions extraordinaires en cas de besoin.

8. *L'Unité nationale de coordination (UNC) de l'Initiative:* La mise en œuvre de l'ORIAM-SA s'appuie sur l'Unité nationale de coordination (UNC) de l'Initiative Lijeeguoli et les directives du FIDA en matière de passation, gestion fiduciaire et suivi-évaluation. Les manuels d'exécution de l'Initiative précisent la gouvernance et les rôles institutionnels, avec un organigramme et des fiches de poste. La gestion quotidienne sera assurée par le coordonnateur et le Coordonnateur délégué, appuyés par une équipe pluridisciplinaire et des Unités régionales de coordination installées dans les Directions régionales en charge de l'Agriculture. Le Coordonnateur délégué et le personnel dédié seront nommés et/ou recrutés et mis à la disposition de l'UNC. En cas de retard dans la mise en place de l'UNC, le personnel dédié assurera le démarrage. Les relations avec les ministères de tutelle seront définies dans le Manuel d'exécution, garantissant un mandat clair, l'autonomie de gestion et le respect de la redevabilité. Les comptes de l'Opération sont logés à la Banque des Dépôts du Trésor (BDT). Le suivi-évaluation, aligné sur l'Initiative Lijeeguoli, adoptera une approche participative, avec appui des antennes régionales pour la cohérence technique.

9. *Unité de gestion de l'Opération:* La gestion financière de l'ORIAM-SA est assurée par une équipe dédiée au sein de l'UNC/Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques, composée d'un responsable administratif et financier, d'un comptable et d'un assistant comptable. La comptabilité suivra le référentiel comptable SYCEBNL et utilisera un logiciel de gestion, idéalement adapté aux exigences de rapportage financier du FIDA. Les contributions en numéraire seront constatées dans la comptabilité.

Alors que les contributions en nature seront enregistrées séparément suivant les dispositifs du manuel d'implémentation qui précisera les méthodes de valorisation. Les rapports financiers intérimaires seront préparés sur une base trimestrielle à partir des données extraites du logiciel comptable. Les états financiers de l'Opération seront préparés annuellement suivant le format du FIDA et en conformité avec les normes SYCEBNL.

10. *Partenaires stratégiques*: L'Opération s'inscrit dans les objectifs du COSOP 2019-2026 et les priorités nationales, notamment l'Initiative Lijeeguoli et le Plan d'action pour la stabilisation et le développement. Elle intègre les thématiques transversales sur le genre, la nutrition, le handicap, les personnes déplacées internes, la jeunesse et le climat. Elle mise sur la complémentarité avec les autres initiatives présentes dans ses zones grâce à une cartographie des infrastructures. Sa mise en œuvre repose sur des partenariats stratégiques avec les ministères, les organisations professionnelles, les institutions financières et les services techniques de l'État, formalisés par des conventions et accords garantissant efficacité et conformité.

11. *Suivi et évaluation*: L'Opération s'appuie sur une planification pluriannuelle alignée sur l'Initiative Lijeeguoli et les priorités du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques. Chaque année, un PTBA participatif est élaboré avec les unités régionales de coordination, les services techniques, les producteurs et les partenaires. Ce plan définit les activités, les indicateurs et les ressources, puis est validé par le COPIL pour assurer cohérence et priorisation.

Le suivi-évaluation est intégré au système de l'Initiative Lijeeguoli et repose sur un manuel participatif, des outils numériques et les antennes régionales. Il suit la productivité, l'accès aux infrastructures, l'inclusion sociale et la résilience climatique. Les résultats sont compilés dans des rapports réguliers qui servent à informer le bailleur et à ajuster la mise en œuvre.

L'Opération valorise un apprentissage continu à travers les expériences des bénéficiaires et partenaires. Études, ateliers et plateformes d'échange permettent d'identifier et de documenter les bonnes pratiques, qui sont ensuite intégrées dans la planification et diffusées pour encourager leur mise à l'échelle.

Un plan de communication informe et sensibilise producteurs, autorités, collectivités et bailleurs grâce à des campagnes locales et des outils numériques. La communication interne (rapports techniques, réunions de coordination, groupes de travail) facilite également la circulation des informations entre l'UNC, les antennes régionales et les partenaires.

La planification, le suivi-évaluation, l'apprentissage et la communication fonctionnent de façon complémentaire. Le suivi alimente la planification, les données nourrissent l'apprentissage, et les bonnes pratiques sont diffusées par la communication. Les retours des communautés renforcent la redevabilité et assurent une prise de décision fondée sur des preuves, avec une adaptation continue et transparente.

12. *Gestion des savoirs*: L'Opération valorise un apprentissage continu à travers les expériences des bénéficiaires et partenaires. Études, ateliers et plateformes d'échange permettent d'identifier et de documenter les bonnes pratiques, qui sont ensuite intégrées dans la planification et diffusées pour encourager leur mise à l'échelle. Un plan de communication informe et sensibilise producteurs, autorités, collectivités et bailleurs grâce à des campagnes locales et des outils numériques. La communication interne (rapports techniques, réunions de coordination, groupes de travail) facilite également la circulation des informations entre l'UNC, les antennes régionales et les partenaires.

13. *Manuel de mise en œuvre de l'Opération*: le FIDA et le Gouvernement prévoient un manuel provisoire d'exécution aligné sur l'Initiative Lijeeguoli. Un cadre de gestion environnementale et sociale et un plan d'adaptation accompagneront la mise en œuvre. Sur le plan fiduciaire, des procédures accélérées, le recrutement de profils expérimentés et le renforcement des capacités s'ajoutent à une approche genre-transformatrice, à un mécanisme de plaintes et à un plan d'engagement inclusif.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Prêt.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Prêt ainsi que le montant du Prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du Prêt (exprimé en EUR*)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
1. Travaux	23 193 910	100% (Hors Taxes)
2. Equipements et matériels	4 025 820	100% (Hors Taxes)
3. Biens et services	11 318 820	100% (Hors Taxes)
4. Formations et Ateliers	2 565 580	100% (Hors Taxes)
5. Dons et subventions	2 199 670	100% (Hors Taxes)
6. Coûts de fonctionnement	2 462 160	100% (Hors Taxes)
Non alloué	5 085 100	
TOTAL	50 851 060	

* Conversion basée sur le taux USD/EUR au 31.12.2025:

- b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:
- i) La catégorie Equipements et matériels inclut les véhicules et les intrants agricoles.
 - ii) La catégorie Biens et services inclut l'assistance technique internationale et nationale, les études, enquêtes et autres contrats de prestation de service.
 - iii) La catégorie Subventions inclut les appuis au micro-entreprises rurales (MER) et sociétés coopératives (SCOOP), ainsi que les unions des groupements des producteurs.
 - iv) Coûts opérationnels inclut les salaires et indemnités, et les coûts de fonctionnement

2. *Modalités de décaissement*

a) *Avance de démarrage.* Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories 2, 3 et 6) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 425.530 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du Compte de prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur l'« Opération de Renforcement des Infrastructures Agricoles et de Marché pour la Souveraineté Alimentaire – ORIAM SA »:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, l'Opération achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, l'Opération conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce que i) un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4 *Genre.* L'Emprunteur veillera à ce que la dimension de genre soit prise en compte dans la mise en œuvre de l'Opération comme suit:

- La prise en compte du genre est transversale à toutes les composantes de l'Opération;
- Du personnel spécialisé sera recruté pour les questions liées au genre et à l'inclusion sociale;
- Une stratégie et un plan d'action seront établis au démarrage de l'Opération;
- Un budget a été alloué aux activités spécifiques liées au genre et à l'inclusion sociale, notamment celles adressant les pesanteurs et normes sociales favorisant les inégalités de genre;
- Des quotas ont été fixés pour les femmes (50%), les jeunes (30%), les Personnes vivant avec un handicap (2%) et les personnes déplacées internes (5%) en pourcentage des bénéficiaires, et toutes les données collectées et analysées seront ventilées par sexe et par genre;
- Des campagnes d'information et des événements de sensibilisation ciblant les femmes et les jeunes seront organisés pendant la mise en œuvre du Projet;
- La responsabilité de l'intégration de la dimension de genre et de la prévention de l'exploitation et abus sexuels seront incluses dans le mandat de tous les principaux membres du personnel du Projet et prestataires de services.

5. *Peuples autochtones.* L'Emprunteur veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre de l'Opération et, à cette fin, veillera à ce que:

- a) l'Opération soit exécutée conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable;
- b) les peuples autochtones soient représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de l'Opération;

- c) les droits des peuples autochtones soient dûment respectés;
- d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;
- e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l'Emprunteur à ce sujet sont respectés;
- f) l'Opération ne comporte pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

6. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que l'Opération est exécutée conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules de l'Opération et autres équipements.* L'Emprunteur doit s'assurer que :

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre de l'Opération soient affectés à l'Unité nationale de coordination de l'Initiative Lijeeguoli pour la mise en œuvre de l'Opération;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre de l'Opération sont adaptés aux besoins de l'Opération; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre de l'Opération sont exclusivement destinés à une utilisation pour l'Opération.

10. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* L'Emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'Outil de Suivi des Contrats de l'Opération sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre de l'Opération.

11. *Le personnel clé de l'Opération est:* le Coordinateur délégué, le spécialiste financier, le responsable du suivi et de l'évaluation, le responsable de la gestion des connaissances, le responsable des achats et services, le spécialiste de l'inclusion sociale et du genre, et le spécialiste de l'évaluation des impacts sur l'environnement et le climat. Afin d'aider à la mise en œuvre de l'Opération, l'Unité nationale de coordination, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le Coordonnateur Délégué pourra être nommé par le Ministère de tutelle technique. En revanche, les postes fiduciaires et celui du spécialiste SECAP devront être pourvus par voie de compétition, plus précisément via un appel à candidature publiée dans la presse

nationale selon les procédures actuelles de l'Emprunteur. Pour les autres postes, l'Emprunteur pourra recruter des fonctionnaires de l'Etat à la suite d'un appel à candidatures interne. Tout fonctionnaire sélectionné devra obtenir un détachement de son employeur avant qu'un contrat ne lui soit proposé. La mobilisation du personnel clé de l'Opération, tout comme son remplacement ou licenciement, est soumis à l'examen préalable du FIDA. Le personnel clé de l'Opération est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé de l'Opération doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évités, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances de l'Opération.

La mise en œuvre de ORIAM-SA est régie par les dispositions d'exécution de l'Initiative Lijeeguoli ainsi que toutes les directives du FIDA en matière de gestion de la mise en œuvre de Projet. Ainsi, les dispositions de passation des marchés, de gestion fiduciaire et de suivi-évaluation se réfèrent au cadre de coopération en vigueur entre le FIDA et le Burkina Faso.

La gestion globale de l'Initiative Lijeeguoli est assurée par une unité nationale de coordination (UNC), logée à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du Ministère de l'Agriculture, de l'Eau, des Ressources animales et halieutiques. L'UNC est responsable de toutes les activités menées dans le cadre de l'Initiative et s'assure de l'adéquation avec les accords et procédures élaborés dans les Accords de Financement et le Manuel d'Exécution Technique (MET).

L'UNC prévoit un coordonnateur et des services pour l'ensemble des opérations y compris ORIAM-SA: un service administratif et financier, un service de passation des marchés, un service de suivi-évaluation, un service en charge des aménagements, un service en charge de la mise en valeur des aménagements, un service en charge des sauvegardes environnementales et sociales, un service en charge des productions animales et halieutiques, un service en charge de la transformation et la mise en marché, un service d'inclusion sociale et du genre, un service nutrition, un service d'audit interne et un personnel d'appui à l'administration.

Le coordonnateur et le coordonnateur délégué de l'Unité nationale de coordination (UNC) sont responsable de l'exécution quotidienne des activités de ORIAM-SA. Ils/elles seront appuyé(e)s par un personnel clé qui sera composé de: un/une Responsable administratif et financier; un/une Responsable de passation de marché; un/une Assistant(e) en Passation des marchés; un/une Responsable de suivi évaluation, gestion des savoirs et communication; un/une Responsable du développement des filières et des entreprises rurales; un/une Responsable PESEC et changement climatique; un/une Responsable genre, inclusion sociale et nutrition; un/une Auditeur/Auditrice interne.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre de l'Opération conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources

culturelles et Plans de découverte fortuite (le(s) « Plan(s) de gestion »), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds. L'Emprunteur ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si l'Emprunteur a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

2. L'Emprunteur doit faire en sorte que l'Agent principal de l'Opération, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par l'Opération n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur divulguera le Projet et les rapports provisoires et finaux de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes de l'Opération et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone d'intervention de l'Opération, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par l'Opération et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal de l'Opération s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution de l'Opération aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre de l'Opération, qui, en ce qui concerne la présente Opération du FIDA:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes de l'Opération sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Prêt ou des activités de

l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre de l'Opération ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal de l'Opération, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur doit fournir au Fonds:

- des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, sanitaire et sécuritaire survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre de l'Opération et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Résultats	Indicateurs				Moyen de verification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-Parcours	Cible Finale	Source	Frequence	Responsable	
Portée	1. # Personnes recevant des services promus ou soutenus par ORIAM-SA				SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	<i>hommes (50%)</i>	0	15 000	30 000				
	<i>femmes (50%)</i>	0	15 000	30 000				
	<i>jeunes (30%)</i>	0	9 000	18 000				
	<i>personnes handicapées (2%)</i>	0	600	1 200				
	<i>personnes déplacées internes (5%)</i>	0	1 500	3 000				
	1a. Nombre correspondant de ménages touchés	0	30 000	60 000				
1b. Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages	0	150 000	300 000					
Objectif général : Contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la réduction de la pauvreté	2. Incidence de la pauvreté dans les régions d'intervention	38%	33%	28%	Enquête d'impact	années 1, 3 & 6	Coordination, Gouv., FIDA	
	3. Prévalence de l'insécurité alimentaire dans les 3 régions d'intervention	40%	35%	30%				
Objectif: Améliorer durablement l'accès des bénéficiaires aux infrastructures agricoles et de marché, résilientes au climat, pour contribuer à l'autosuffisance alimentaire et à l'amélioration des revenus	4. % de personnes soutenues déclarant une amélioration de leur revenu				Enquête d'impact	année 3 & 6	Coordination	Contextes socio-politique et sécuritaire favorables à la mise en œuvre
	<i>hommes</i>	0%	35%	70%				
	<i>femmes</i>	0%	35%	70%				
	<i>jeunes</i>	0%	35%	70%	Enquetes COI	années 3 et 6	Coordination	
	5. IB 1.2.8 : Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDD-W)							
	<i>Femmes (%)</i>	0%	18%	50%				
	<i>Femmes (nombre)</i>	0	2 188	12 500				
	<i>Ménages (%)</i>	0%	18%	50%				
	<i>Ménages (nombre)</i>	0	2 188	12 500				
	<i>Membres du ménages (nombre)</i>	0	10 938	62 500				
	6. % Ménages satisfaits des services appuyés par le projet* (SF 2.1)				0	60 000	240 000	
	<i>Membres du ménage Nombre de personnes</i>	0	1 680	6 720				
	<i>Ménages dirigés par des femmes – Ménages</i>	0%	40%	80%				
<i>Ménages Pourcentage (%)</i>	0	12 000	48 000					
<i>Ménages (nombre)</i>	0							
Effet 1 :La productivité et la production des filières prioritaires sont accrues	7. % Ménages déclarant une pénurie d'eau réduite par rapport aux besoins de production* (1.2.3)				Etudes thématiques	Tous les deux ans partir de l'année 3	Coordination	Collaboration entre les responsables coutumiers et administratifs pour la sécurisation foncière
	<i>Ménages Pourcentage (%)</i>	0%	17%	17%				
	<i>Ménages Ménages</i>	0	5 000	10 000				
	<i>Membres du ménages (Nombres de personnes)</i>	0	25 000	50 000	Etudes thématiques	années 3 et 6	Coordination	
	8. % de producteurs déclarant avoir adopté des techniques, technologies et pratiques résilientes appropriées*							
<i>Hommes (%)</i>	0%	35%	70%					

	Femmes (%)	0%	35%	70%			
	Jeunes (%)	0%	35%	70%			
	9. IE 2.1 : Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation						
	Nombre total de personnes (%)	0	35%	70%	Etudes thématiques	années 3 et 6	Coordination
	Nombre total de personnes (number)	0	10 500	42 000			
	Femmes (%)	0	35%	70%			
	Femmes (number)	0	10 500	21 000			
	Hommes (%)	0%	35%	70%			
	Hommes (number)	0	10 500	21 000			
	10. SF 2.2 : Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet						
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	45000	225000	Enquetes COI	années 3 et 6	Coordination
	Ménages dirigés par les femmes	0	2700	13500			
	Ménages - Pourcentage	0	30%	75%			
	Ménages - Ménages	0	9 000	45 000			
	10. Production additionnelle annuelle (*)						
	a. Riz (tonnes/an)	0	3 841	7 681	Enquetes COI	Tous les deux ans partir de l'année 3	Coordination
	b. Mais (tonnes/an)	0	6 000	11 300			
	c. Manioc (tonnes/an)	0	16 000	32 280			
	d. horticulture (tonnes/an)	0	3 500	7 004			
	e. Viande de Volaille (tonnes/an)	0	300	1 500			
	f. Viande de Porc (tonnes/an)	0	6 000	25 000			
	3.2.1 Tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (tCO2e) évitées et/ou séquestrées						
	Hectares of land - Superficie (ha)	0	1409.5	2819	ExAct	Année 3 et 6	Coordination
	tCO2e/20 années - Nombre	0	106760	213520			
	tCO2e/ha - Nombre	0	16.96	33.9			
	tCO2e/ha/année - Nombre	0	0.85	1.70			
Produit 1.1 : L'eau agricole est mobilisée de manière durable sur les terres aménagées.	11. Nombre d'hectares de terres agricoles nouvellement aménagées ou réhabilitées de manière durable* (1.1.2)	0			SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination
	Superficie en hectares -	0	1409,5	2 819			
	Nombre total d'utilisateurs prévus - Nombre de personnes	0	4000	10 000			
Produit 1.2 : L'accès des producteurs aux facteurs de production est amélioré	12. Producteurs ruraux ayant accès aux intrants de production et/ou aux packages technologiques * (1.1.3)	0	21 316	60 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination
	Hommes (nombre)	0	10 658	30 000			
	Femmes (nombre)	0	10 658	30 000			
	Jeunes (nombre)	0	6 395	18 000			
Produit 1.3 : Les petits producteurs ont adopté	13. Nombre de personnes formées et/ou conseillées	0	25 000	40 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination
	Hommes (nombre)	0	12 500	20 000			
	Femmes (nombre)	0	12 500	20 000			
							Facilitations offertes par le processus de sécurisation des terres; Disponibilité des intrants et mobilisation effective des technologies

les bonnes pratiques agricoles.	<i>Jeunes (nombre)</i>	0	7 500	12 000				
	14. 1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer la nutrition				SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	Nombre de personnes participant – Nombre de personnes	0	12500	25000				
	Hommes - Hommes	0	6250	12500				
	Femmes - Femmes	0	6250	12500				
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	62500	125000				
	Jeunes- Nombre	0	3750	7500				
<i>Personnes Handicapées - nombre</i>	0	250	500					
	15. IB.3.1.4 Nombre d'hectares de terres placées sous des pratiques résilientes au climat (OS2 - E22-24) (CI 3.1.4)*	0	4 000	7 724	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	Compétences locales disponibles pour l'encadrement; Expertise en nutrition disponible
Effet 2 : L'accès au marché et la compétitivité des secteurs ciblés sont développés.	16. Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux marchés, aux installations de transformation et de stockage * (2.2.6)				Enquête d'impact	année 3 & 6	Coordination	Disponibilité de services de facilitation et d'intermédiation pour l'accès au marché Facilitations offertes par le processus de sécurisation des terres
	<i>Nombre total de ménages (nombre)</i>	0	10 500	42 000				
	<i>Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux marchés – Pourcentage (%)</i>	0%	35%	70%				
	<i>Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux installations de transformation – Pourcentage (%)</i>	0%	35%	70%				
	<i>Ménages déclarant avoir un meilleur accès physique aux installations de stockage – Pourcentage (%)</i>	0%	35%	70%				
	17. % de personnes déclarant une augmentation des ventes							
	Nombre total de personnes (nombre)	0	7 500	30 000				
<i>Hommes (%)</i>	0%	25%	50%					
<i>Femmes (%)</i>	0%	25%	50%					
<i>Jeunes (%)</i>	0%	25%	50%					
Produit 2.1: Les infrastructures et équipes post-récolte résilientes au climat sont développées.	18. Nombre d'installations de commercialisation, de transformation ou de conservation/stockage construites ou réhabilitées* (2.1.6)	0	0	60	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	Modèles d'exploitation et de gestion des MER et SCOOPs revus pour leurs valorisation et durabilité
	<i>Installations de commercialisation construites ou restaurées – Installations</i>	0	0	9				
	<i>Installations de transformation nouvellement construites ou restaurées – Installations</i>	0	0	33				
	<i>Installations de stockage construites ou restaurées – Installations</i>	0	0	18				
	19. Nombre de kilomètres de routes construites ou réhabilitées * (2.1.5)	0	0	140	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
Produit 2.2 : Les capacités des acteurs des filières et les partenariats avec le secteur privé sont renforcés	20. Nombre de SCOOPs, MER, coopératives des femmes et des jeunes, etc. soutenues	0	995	1 990	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	<i>Cooperatives/MER femmes</i>	0	498	995				
	<i>Cooperatives/MER Jeunes</i>	0	299	597				
	21. Volume de financement (subvention en millier USD) accordé aux bénéficiaires de l'opération	0	5 000	10 000	SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
	22. PME agroalimentaires soutenus ayant développé une alliance productive et un partenariat				SSE-ORIAM-SA	Annuel	Coordination	
<i>Cooperatives/MER des femmes (nombre)</i>		124	498					

	<i>Cooperatives/MER des femmes (pourcentage)</i>		25%	50%				
	<i>Cooperatives/MER des Jeunes (nombre)</i>		75	299				
	<i>Cooperatives/MER des Jeunes (pourcentage)</i>		25%	50%				
(*) continuation des activités relatives à l'élevage par chaine de solidarité								

Matrice intégrée des risques de l'ORIAM-SA

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Engagement politique	Moyen	Moyen
Risques : les principaux risques comprennent le contexte non favorable à la mise en œuvre et au suivi des politiques/stratégies de développement du secteur agricole ; à la dispersion des interventions des partenaires et à la communication inadéquate entre ministères sectoriels et PTF.		
Mesures d'atténuation : il est recommandé des consultations périodiques fréquentes avec les PTF pour le suivi de la mise en œuvre des programmes de coopération et les engagements en cours ; fournir un appui du MARAH dans le renforcement de la coordination du secteur rural, des consultation et dialogue pour redynamiser les cadres et comités existants.		
Gouvernance	Moyen	Moyen
Risques : les principaux risques comprennent l'exclusion des communautés locales, notamment des femmes et des jeunes, des processus de décision et d'exécution stratégiques; la non-conformité aux procédures d'administration des ressources et la tendance à l'utilisation fongible des ressources avec des risques de non éligibilité; la captation du soutien ciblé du projet par les élites et leur ingérence des segments politiques et aux risques fonciers; le non-respect des procédures d'administration des ressources et tendance à une utilisation fongible des ressources avec risque de non-éligibilité et la pratique de fraude et corruption suite à la mauvaise gouvernance des ressources du projet.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé l'exécution de l'approche d'ingénierie sociale, Genre, et autres actions d'IEC ; le suivi mise en place des organes de gestion communautaires avec respect des principes d'équité, d'efficacité et d'égalité ; les formations de mise à niveau sur les procédures de bonne gouvernance en faveur des organes stratégiques (comité de pilotage) et d'exécution (coordination de l'Initiative Lijeeguoli et l'équipe dédiée de ORIAM-SA) ; la demande systématique d'avis de non-objection pour conformité et respect vis-à-vis des procédures administratives et financières ; le mécanisme de retour d'information et de gestion des plaintes ; la réalisation d'audit interne périodique ; le suivi de la tutelle ; la mise en place et opérationnalisation d'une stratégie de ciblage inclusive en faveur des pauvres ; le respect des procédures administratives et financières et à la pertinence des demandes de non-objection ; la mise en œuvre des mécanismes de gestion des commentaires et des plaintes ; la facilitation de l'opérationnalisation de comités locaux inclusifs et de processus de sélection basés sur des critères du mécanisme de gestion des plaintes et la formation et appropriation		
Macroéconomie	Élevé	Élevé
Risque(s) : les principaux risques comprennent la persistance du déséquilibre de la balance des paiements du fait de sorties importantes de devises pour importation de céréales et la contribution structurellement modeste du secteur de l'agriculture au produit intérieur brut.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé le suivi des objectifs de productivité, les investissements massifs dans les bassins de production et l'organisation des réunions sectorielles avec les opérateurs du secteur agroalimentaire pour évaluer les mises en œuvre de la politique gouvernementale de substitution aux importations.		
Fragilité et sécurité	Élevé	Élevé
Risque(s) : a. Fragilité : Les risques liés à la fragilité sont d'ordre environnemental, politique et institutionnel : Les risques identifiés sont liés à la dégradation des sols due à la surexploitation et aux pratiques agricoles non durables, au changement climatique (les précipitations, la sécheresse et les inondations), et aux facteurs de stress environnementaux et climatiques. Concernant les risques d'ordre politique et institutionnel, la mise en œuvre de ORIAM-SA pourrait être affectée par la réduction des volumes d'investissements privés et de l'aide étrangère, la faiblesse des structures de gouvernance locale, et les capacités et des ressources insuffisantes pour planifier et fournir efficacement des services dans les zones rurales. b. Sécurité : Les risques sécuritaires sont principalement liés à la crise de terrorisme qui affecte le pays depuis 2015. Bien que moins exposées aux problèmes d'insécurité, les régions de Cascades, Hauts-Bassins et Sud-Ouest sont		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
exposées à la mobilité des groupes terroristes et des réseaux de trafic, ainsi qu'à des incidents de vol de bétail. Cela pose un risque pour le personnel du projet, les parties prenantes à la mise en œuvre du projet (entrepreneurs, directions techniques du MARAH, etc.), ainsi que les bénéficiaires de l'Opération.		
<p>Mesures d'atténuation : a. Fragilité : Pour palier a ces risques, ORIAM-SA donnera la priorité/encouragera les investissements dans des solutions agricoles intelligentes face au climat. De plus, elle intégrera des mesures de résilience climatique dans les programmes agricoles, sur la base du SECAP. Enfin, elle établira des partenariats avec les acteurs chargés des situations d'urgence et des catastrophes.</p> <p>b. Sécurité : Les trois régions d'intervention retenues présentent les meilleures conditions de sécurité du pays. Il est recommandé aux : approche prudentielle dans le déploiement des activités ; recours aux expertises localement ancrées et mobilisation des mécanismes endogènes expérimentés dans le cadre du PAPFA et du PAFA-4R pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque la menace est avérée ; conduite des évaluations critiques et périodiques de la situation sécuritaire pour guider les activités sur le terrain ; réalisation de briefings réguliers aux équipes et au personnel des projets du FIDA pour éviter les zones à haut risque.</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Alignement des politiques	Moyen	Moyen
Risque(s) : les principaux risques sont relatifs à l'émergence de nouveaux enjeux et défis pour le secteur agropastoral dans les futures orientations ; les choix alternatifs de mise en œuvre incompatibles avec les priorités nationales et les nouvelles orientations incompatibles avec l'objectif de développement du projet.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé l'initiation de revues périodiques inclusives et facilitation ; l'ajustement stratégique à la revue à mi-parcours ; la réalisation de revues sous sectorielles inclusives et facilitation du processus de définition des stratégies et le plan d'action agroalimentaires.		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Moyen
Risque(s) : Le principal risque est relatif à la faible opérationnalité du cadre institutionnel au niveau déconcentré pour le suivi de la préparation et de la mise en œuvre des orientations sectorielles.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé de développer des Partenariats institutionnels axés sur les enjeux de résilience au niveau déconcentré et au niveau décentralisé, la collaboration étroite avec les directions techniques, l'appui aux revues périodiques et à la mise en jour des orientations stratégique		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Vulnérabilité aux conditions environnementales	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : mauvaise gestion des déchets des chaînes de valeurs (déjections de porcs, volaille, résidus de transformation, résidus de riz, de maraîchage , etc. entraînant une pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau ; pollution de l'eau et la santé des sols par l'utilisation d'intrants agrochimiques ; risques liés aux constructions & aménagements (bas fonds, forages, installations de stockage, installations de transformation des aliments, etc.) de déversements (huile, lubrifiants), poussière, déchets plastiques et solides ; agents pathogènes ou de ravageurs particuliers ; déclin de la population d'espèces indigènes, et modification des processus écosystémiques clés ; pollution et dégradation des sols par des techniques et pratique inadaptées		
Mesures d'atténuation : Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles paysan (CEP) comme la valorisation du compost, les associations, les rotations, etc. ; Intégrer les risques climatiques (orages violents, inondations, fortes températures, etc.) dans la mise en place des infrastructures et activités agricoles ; Utiliser des systèmes d'alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques ; Sensibilisation et formation des acteurs pour une pro-action dans la détection, la communication, l'observation des bonnes pratiques appropriées ; et l'utilisation des produits, techniques et technologies indiquées ; Faciliter l'accès des producteurs aux services agrométéorologiques ; Encourager les cultures intercalaires ; Aménagement des bassins versants avec cordons pierreux et demi-lunes, protection des berges ; Promouvoir l'agroforesterie, les plantations de légumineuse en couloir, les haies vives et les brise-vents, le marafalfa dans les périmètres maraîchers et les bas fonds aménagés et les légumineuses en couloirs ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Suivi et		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
surveillance de la mise en œuvre des PGESC ; Favoriser la plantation d'arbres productifs (PFNL) ; Promouvoir la technologie du biodigesteur et l'énergie solaire ; Promouvoir les variétés résistantes à la sécheresse et l'inondation ; Promouvoir les techniques de conservation des eaux et des sols : bassin de captage d'eau ; Paillage biologique pour retenir l'eau ; Sensibiliser les communautés locales aux risques d'inondations, aux pluies violentes, et sècheresses ainsi qu'aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place ; Construire des abris appropriés pour la production de volaille et du porc.		
Vulnérabilité à l'impact des changements climatiques	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Inondation, sécheresse, hausses de températures, et événements extrêmes pouvant affecter la capacité de production et donc la productivité et compétitivité.		
Mesures d'atténuation : Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles paysan (CEP) comme la valorisation du compost, les associations, les rotations, etc. ; Intégrer les risques climatiques (orages violents, inondations, fortes températures, etc.) dans la mise en place des infrastructures et activités agricoles ; Utiliser des systèmes d'alerte précoce existante pour améliorer la réponse aux catastrophes climatiques ; Sensibilisation et formation des acteurs pour une pro-action dans la détection, la communication, l'observation des bonnes pratiques appropriées ; et l'utilisation des produits, techniques et technologies indiquées ; Faciliter l'accès des producteurs aux services agrométéorologiques ; Encourager les cultures intercalaires ; Promouvoir l'agroforesterie, les plantations de légumineuse en couloir, les haies vives et les brise-vents, le marafalfa dans les périmètres maraichers et les basfonds aménagés et les légumineuses en couloirs ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Suivi et surveillance de la mise en œuvre des PGESC ; Favoriser la plantation d'arbres productifs (PFNL) ; Promouvoir la technologie du biodigesteur et l'énergie solaire ; Promouvoir les variétés résistantes à la sécheresse et l'inondation ; Promouvoir les techniques de conservation des eaux et des sols : bassin de captage d'eau ; Paillage biologique pour retenir l'eau ; Sensibiliser les communautés locales aux risques d'inondations, aux pluies violentes, et sècheresses ainsi qu'aux mesures de prévention et de préparation à mettre en place.		
Portée du projet	Moyen	Faible
Pertinence du projet	Moyen	Faible
Risque(s) : Les principaux risques sont relatifs au conservatisme des petits producteurs et résistance au changement pour adopter les pratiques résilientes face aux changements climatiques ; au non-alignement et/ou impertinence des objectifs et interventions du projet aux besoins et priorités des groupes cibles du projet ; à la faible compétitivité du secteur agroalimentaire face à la concurrence des produits importés ; l'inadéquation entre les coûts unitaires réels et ceux projetés dans la formulation du projet.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé la sensibilisation des bénéficiaires et formation des acteurs de mise en œuvre sur les procédures d'évaluation et de gestion des paramètres sociaux, environnementaux et climatique affectant l'efficacité et la durabilité du projet ; l'approche champs-écoles producteurs ; le suivi-accompagnement ; la formulation et suivi inclusifs du projet avec le gouvernement et alignement avec les stratégies sectorielles du gouvernement et la situation actuelle du pays COSOP ; la mise en œuvre d'une stratégie de contrôle progressif des coûts de production ; la promotion des arrangements locaux/transfrontaliers pour la conservation et la fourniture de produits végétaux et animaux à des prix abordables et la revue des coûts unitaires lors de la RMP.		
Solidité technique	Moyen	Faible
Risque(s) : les principaux risques sont relatifs à la faible connaissance des contextes, enjeux / facteurs d'influence, mesures et démarche appropriés de conduite des actions ; la segmentation de l'offre et de la demande de produits agroalimentaires et la faible appropriation des écosystèmes favorables à l'agriculture ; les défis d'engagements des acteurs privés malgré la promotion d'un approche filière.		
Mesures d'atténuation : Il est recommandé l'approche inclusive de préparation et de mise en œuvre des interventions ; la planification de la production basée sur la demande estimée du marché ; la mise en place de systèmes de production basés sur des analyses appropriées.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Moyen	Faible
Modalités d'exécution	Substantiel	Moyen
Risque(s) : Les principaux risques sont relatifs à l'organisation envisagée pour la mise en œuvre repose sur un nouveau mécanisme proposé par les autorités, encore en cours de structuration, et s'orientant vers une approche intégrée par fonction (gestion financière, passation, suivi-évaluation, etc.) ; aux capacités techniques et opérationnelles nationales déficitaires ; au déficit de synergie et de complémentarité sur le terrain ; au retard dans le démarrage des projets affectant la performance ; à la faible capacité à mettre en œuvre le projet.		
Mesures d'atténuation : Pour assurer une efficacité dès le démarrage, il est recommandé de s'appuyer sur les expériences FIDA précédentes au Burkina Faso, qui ont favorisé une coordination renforcée et une utilisation cohérente des ressources. Il est aussi recommandé des Partenariats stratégiques avec les directions déconcentrées ; la mobilisation d'une assistance technique internationale spécialisée ; la stratégie de renforcement de capacités à tous les niveaux de mise en œuvre du projet ; la synergie et complémentarité avec les autres intervenants du secteur ; l'appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel du projet et l'adoption des contrats annuels de performance pour le personnel et les partenaires de mise en œuvre, à renouveler sous réserve d'une évaluation satisfaisante.		
Modalités de Suivi-évaluation	Moyen	Faible
Risques : Le principal risque est relatif à un système de suivi-évaluation faible.		
Mesures d'atténuation : il est recommandé de mettre en place un système informatisé de suivi-évaluation muni d'une base de données régulièrement renseignée ; renforcer les capacités institutionnelles de suivi de la performance, de coordination, supervision, et gestion des résultats, etc.		
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Substantiel
Cadre légal et réglementaire	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Malgré un arsenal juridique formellement conforme aux standards internationaux, plusieurs risques majeurs subsistent : • Insuffisances dans la structuration du cadre juridique, notamment une délimitation floue entre les marchés publics et les partenariats public-privé (PPP), susceptible d'engendrer des chevauchements ou des détournements de procédure. • Absence de recours administratifs ou juridictionnels spécifiques contre le choix du mode de passation ou de la procédure de sélection, limitant la transparence et les garanties de recours pour les opérateurs économiques. • Retards ou absences de textes d'application, en particulier sur les volets innovants comme la commande électronique, compromettant la mise en œuvre effective de certaines réformes adoptées dans les textes fondamentaux.		
Mesures d'atténuation : Pour atténuer ces risques, il est recommandé de renforcer le cadre juridique en clarifiant la distinction entre marchés publics et PPP, et en introduisant des mécanismes de recours appropriés. Il est également crucial de développer et d'adopter les textes d'application manquants, notamment pour l'acquisition électronique. Enfin, il serait bénéfique de mettre en place un système de suivi et d'évaluation régulier du cadre juridique pour s'assurer de son adéquation continue avec les besoins et les standards internationaux.		
Responsabilité et transparence	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L'évaluation indique un niveau de performance substantiel, marqué par des avancées notables en matière de transparence, mais fragilisé par des lacunes persistantes dans les mécanismes de redevabilité et de lutte contre la corruption. 1. La publication des informations sur les marchés publics (via SIGMAP et les plateformes de l'ARCOP) a permis des progrès en matière de transparence. Toutefois, la disponibilité et l'accessibilité des données restent incomplètes, notamment sur l'exécution des contrats et les décisions des instances de recours. 2. Les mécanismes de recours et de contrôle sont en place, mais leur indépendance et leur efficacité opérationnelle restent limitées. Les délais de traitement, la communication des décisions et la perception d'impartialité doivent être améliorés.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>3. La lutte contre la corruption reste confrontée à l'impunité et au manque de coordination institutionnelle. Les sanctions pour irrégularités sont rares, et la protection des lanceurs d'alerte est encore insuffisante.</p> <p>En l'absence de mécanismes robustes de reddition de comptes et de contrôle citoyen, le système reste exposé à des risques de pratiques illicites, ce qui nuit à la confiance des parties prenantes et à la performance de la commande publique.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>S'assurer que toutes les informations sur les marchés publics, y compris l'exécution, soient publiées de façon complète, accessible et actualisée.</p> <p>-S'assurer que les mécanismes de recours soient indépendants, transparents, efficaces et bien connus des soumissionnaires.</p> <p>-S'assurer que les contrôles internes et externes soient coordonnés, réguliers et suivis d'actions correctives concrètes.</p> <p>-S'assurer que la lutte contre la corruption soit active, avec des sanctions appliquées et des protections pour les lanceurs d'alerte.</p> <p>-S'assurer que la société civile et les citoyens soient associés au suivi des marchés et aux politiques d'achat public</p>		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Moyen	Moyen
<p>Risques :</p> <p>Plusieurs risques structurels affectent l'efficacité du système :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance des ressources financières et techniques de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) limite sa capacité à assurer ses missions de contrôle, de régulation, d'audit indépendant et de formation continue, réduisant ainsi l'effet levier de la régulation sur la qualité du système. • L'absence d'une stratégie nationale cohérente de développement des capacités en matière de passation des marchés empêche une montée en compétence harmonisée des différents acteurs (autorités contractantes, cellules de passation, organes de contrôle, etc.). • La non-reconnaissance de la passation des marchés publics comme une fonction spécialisée au sein de la fonction publique freine la professionnalisation du secteur. Elle engendre une rotation excessive des agents et une perte continue de compétences dans les services. 		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>S'assurer que l'ARCOP dispose de ressources suffisantes : budgets planifiés et adéquats pour exercer pleinement ses missions de régulation, d'audit et de formation.</p> <p>S'assurer que le pays dispose d'une stratégie nationale de renforcement des capacités : élaboration et mise en œuvre d'un plan structuré de formation continue pour tous les acteurs de la chaîne des marchés publics.</p> <p>S'assurer que la passation des marchés soit reconnue comme une fonction professionnelle spécifique : création d'un statut ou corps dédié dans la fonction publique, avec des profils de poste normés et un parcours de carrière défini.</p> <p>S'assurer que les cellules de passation des marchés soient stables et fonctionnelles : limitation de la rotation du personnel, dotation en ressources humaines qualifiées et évaluation régulière de leur performance.</p>		
Processus de passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>L'évaluation consolidée des résultats pour le Pilier 3 révèle un niveau de performance modéré, en raison de plusieurs contraintes opérationnelles majeures.</p> <p>1. Le recours fréquent et parfois injustifié aux procédures dérogatoires, en particulier l'entente directe, affaiblit la concurrence, réduit la transparence et accroît les risques de corruption. En 2022, environ 40 % de la valeur des marchés aurait été attribuée via des procédures non concurrentielles.</p> <p>2. Le suivi de l'exécution des marchés reste faible, avec : (i) Une absence de données centralisées sur l'état réel d'avancement des contrats, (ii) Peu de mécanismes de réconciliation entre les résultats attendus (objectifs initiaux) et ceux effectivement livrés, limitant les possibilités d'évaluation de la performance et de redevabilité.</p> <p>3. La participation du secteur privé national, notamment des PME, demeure limitée, du fait de capacités techniques, financières et organisationnelles insuffisantes. Cela nuit à la diversité des soumissionnaires, à la concurrence réelle et à l'ancrage local des retombées économiques des marchés publics.</p> <p>En l'état, ces faiblesses structurelles et pratiques pénalisent la qualité, la compétitivité et l'efficacité des acquisitions publiques.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. S'assurer que le recours aux procédures dérogatoires soit limité et justifié</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>(i) Encadrer strictement l'usage de l'entente directe avec des justifications obligatoires et des validations préalables.</p> <p>(ii) Publier systématiquement les marchés passés en procédure exceptionnelle.</p> <p>(iii) Réaliser des audits réguliers sur ces procédures.</p> <p>2. S'assurer que l'exécution des marchés soit suivie de manière rigoureuse</p> <p>(i) Mettre en place un système national de suivi des contrats, intégré à la plateforme SIGMAP.</p> <p>(ii) Réconcilier systématiquement les objectifs initiaux et les résultats obtenus.</p> <p>(iii) Former les acteurs à la gestion de l'exécution et au contrôle des prestations.</p> <p>3. S'assurer que la participation des PME soit renforcée</p> <p>(i) <i>Prévoir des mesures d'allotissement et d'accès facilité aux marchés pour les PME.</i></p> <p>(ii) <i>Développer des mécanismes de garantie ou d'appui financier.</i></p> <p>(iii) <i>Accompagner les PME par des formations sur la commande publique.</i></p> <p>4. S'assurer que le dialogue avec le secteur privé soit institutionnalisé</p> <p>(i) <i>Créer un cadre de concertation régulier avec les opérateurs économiques.</i></p> <p>(ii) <i>Intégrer des consultations du marché en amont des procédures importantes</i></p>		
Gestion financière du projet	Substantiel	Substantiel
Organisation et dotation en personnel	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) : Le MARAH est désigné comme organisme principal du projet, avec une Unité Nationale de Coordination du Projet (UNC) en cours de structuration. Cette UNC, articulée autour d'une équipe centrale et d'une équipe opérationnelle dédiée à l'opération ORIAM-SA, ne dispose pas encore d'un organigramme formel, ni de fiches de poste validées. Aucun personnel financier n'est encore affecté, et la mission n'a pas pu accéder à des documents détaillant les rôles, les responsabilités et les profils prévus.</p> <p>Le recours majoritaire à des fonctionnaires mis à disposition, dont l'expérience avec les bailleurs est variable, combiné à l'absence de mécanisme clair de remplacement en cas de faible performance, soulève des incertitudes quant à la capacité de l'équipe à satisfaire aux exigences fiduciaires du FIDA dès le démarrage.</p> <p><i>Le recours à des fonctionnaires de l'Etat, qui travaille peut-être encore à temps partiel pour le gouvernement, soulève des questions de responsabilité et d'indépendance, mais aussi des incertitudes quant à la disponibilité et la capacité du personnel à répondre aux exigences fiduciaires du FIDA dès le départ.</i></p> <p>Enfin, la rotation fréquente du personnel dans l'administration pourrait nuire à la continuité opérationnelle si des mécanismes de passation ne sont pas anticipés.</p>		
<p>Mesures d'atténuation : S'assurer que l'UNC dispose d'un mandat formel de gestion des ressources, d'une autonomie fonctionnelle suffisante pour l'exercice des tâches fiduciaires, et que ses relations avec les ministères de tutelle soient encadrées par des textes officiels (accords, manuel d'exécution, etc.).</p> <p>Finaliser et faire valider avant le premier décaissement l'organigramme et les fiches de poste détaillées, incluant les responsabilités, niveaux hiérarchiques et qualifications requises.</p> <p>Conditionner la mobilisation des ressources à la mise en place d'un document organisationnel validé par les autorités et conforme aux standards du FIDA.</p> <p>Recruter prioritairement du personnel expérimenté dans la gestion des projets financés par les bailleurs, notamment pour les fonctions clés (RAF, comptables), en complément des fonctionnaires affectés.</p> <p>Recruter de manière compétitive les fonctionnaires de l'Etat avec la non-objection du FIDA</p> <p>S'assurer de l'interruption temporaire du contrat des fonctionnaires avec le gouvernement pendant qu'ils sont employés dans le cadre du projet.</p> <p>Prévoir un plan de formation initiale et continue, y compris sur les procédures FIDA, et s'appuyer sur l'encadrement ou le tutorat des équipes expérimentées des projets FIDA en cours.</p> <p>Encadrer strictement toute mutualisation de postes par une répartition claire des charges et des responsabilités, accompagnée d'un mécanisme de suivi. Mettre en place un système de passation documenté pour assurer la continuité des fonctions en cas de mobilité du personnel.</p>		
Processus budgétaire	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) : Le mécanisme proposé pour l'élaboration du PTBA est participatif et conforme aux principes de bonne gouvernance, avec un double niveau de validation (technique puis politique). Toutefois, la structure organisationnelle étant encore en cours de mise en place, la capacité réelle de l'équipe à respecter les échéances et à produire un budget cohérent reste à démontrer. Ce constat est</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
renforcé par les retards de transmission du PTBA pour observation et les faibles taux de mise en œuvre observés dans les projets en cours, malgré des dispositifs plus établis. Par ailleurs, bien que les pratiques actuelles offrent une base solide, leur application effective dans un nouveau contexte devra être consolidée.		
Mesures d'atténuation : Incrire dans le manuel de l'opération un processus clair et formalisé d'élaboration du PTBA, incluant les responsabilités, les étapes de validation, un calendrier rigoureux et un canevas standardisé. S'aligner sur les bonnes pratiques en vigueur dans les projets FIDA au Burkina, en mobilisant, si nécessaire, un appui technique ponctuel. Le respect du délai de 60 jours avant l'année concernée doit être systématisé pour éviter les retards observés dans les projets existants.		
Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L'UNC étant en cours de mise en place, son expérience dans la gestion des décaissements FIDA n'est pas encore avérée, notamment sur l'utilisation des Rapports Financiers Intermédiaires (RFI), méthode actuellement en vigueur. Même dans les projets actifs, cette méthode reste parfois mal maîtrisée. Par ailleurs, aucune procédure spécifique n'a encore été définie pour la gestion des contributions en nature des bénéficiaires, ni pour l'exécution par les structures spécialisées de l'État. Contrairement aux pratiques antérieures d'ouverture de comptes dans des banques commerciales offrant une meilleure flexibilité, la centralisation actuelle des fonds au Trésor public, bien que alignée sur les règles nationales, peut entraîner des retards de traitement et des contraintes opérationnelles, notamment dues au plafond journalier de paiement et à certaines indisponibilités temporaires. Le risque de change est jugé faible, bien que non documenté à ce stade. En outre, les contributions financières directes de l'État rencontrent des limites dans les projets en cours : bien que prévues au budget, elles sont souvent mises à disposition partiellement et tardivement, voire pas du tout certaines années.		
Mesures d'atténuation : Renforcer les capacités de l'équipe financière sur les procédures FIDA dès le démarrage, en s'appuyant sur les projets en cours. Intégrer une procédure spécifique de décaissement dans le manuel de gestion financière, incluant les circuits, délais et responsabilités. Prévoir une méthodologie de suivi et de valorisation des contributions en nature, ainsi que des modalités encadrées pour les structures étatiques partenaires. Privilégier l'ouverture du compte d'opérations dans une banque commerciale privée. Établir un protocole d'accord avec le Trésor pour garantir une mobilisation rapide et souple des fonds, en prévoyant des dérogations ou mécanismes adaptés pour les paiements urgents ou volumineux. Encadrer la contribution nationale dans le manuel avec un calendrier prévisionnel et privilégier les apports en nature (mise à disposition de locaux, de personnel, de matériels etc.) et les exonérations (droits, impôts et les taxes).		
Contrôles internes	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : L'UNC étant en cours de structuration, aucun manuel de gestion financière ou d'exécution n'est encore disponible, ce qui limite la visibilité sur l'organisation des contrôles internes. L'absence d'une visibilité sur la séparation formelle des fonctions critiques (initiation, validation, exécution, rapprochement) et de description du cycle de la dépense constitue un risque de concentration des responsabilités et d'erreurs. Certains aspects sensibles (avances, indemnités, carburant, matériel roulant) ne sont pas encore encadrés. La mise en place d'un audit interne est jugée indispensable au vu des ambitions du dispositif proposé, mais nécessite une organisation claire et une indépendance fonctionnelle.		
Mesures d'atténuation : Élaborer un manuel de gestion financière aligné sur les standards FIDA avant le premier décaissement, formalisant les procédures, la séparation des tâches, les seuils et circuits d'approbation. Détailler les procédures de gestion des indemnités, avances, actifs sensibles et comptes d'attente. Intégrer un service d'audit interne avec une planification annuelle, une indépendance fonctionnelle et un mécanisme de suivi des recommandations. Prévoir un reporting direct au Comité de pilotage et une transmission systématique des rapports au FIDA.		
Comptabilité et rapports financiers	Moyen	Moyen
Risque(s) : Le projet appliquera la comptabilité d'exercice, conforme au SYCEBNL, utilisé dans tous les projets FIDA en cours. Toutefois, le personnel issu de		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
l'administration publique pourrait ne pas être familier avec ce référentiel. Si les outils comptables sont fiables et maîtrisés, certaines pratiques restent perfectibles, notamment la conservation numérique des justificatifs, la production de rapports conformes au SYCEBNL, et l'analyse des écarts budgétaires. La séparation des tâches dans les antennes, la disponibilité rapide du manuel, et la formalisation de certaines procédures doivent être renforcées.		
Mesures d'atténuation : Former le personnel dès l'installation du logiciel comptable, en tenant compte de l'évolution des exigences SYCEBNL et FIDA. Paramétrer le logiciel dès le démarrage pour une ventilation par composante, catégorie et source. Finaliser un manuel complet de gestion financière, couvrant toutes les fonctions et responsabilités, en s'alignant sur les bonnes pratiques des projets en cours. Renforcer la traçabilité (factures, paie, immobilisations), améliorer la sauvegarde des données, et assurer l'analyse régulière des écarts.		
Audit externe	Moyen	Moyen
Risque(s) : L'audit externe sera confié à un cabinet privé, sélectionné sur une base compétitive. Aucun problème majeur n'a été observé dans les projets FIDA récents, et les audits ont respecté les délais et normes internationales. Le principal enjeu réside dans le respect rigoureux des exigences du FIDA lors du recrutement de l'auditeur et dans le maintien de la qualité des rapports. Le projet sera audité indépendamment, sans lien avec l'auditeur de l'organisme principal, ce qui est conforme aux bonnes pratiques.		
Mesures d'atténuation : Respecter les procédures du FIDA sur l'audit : sélection transparente, TDR validés par le FIDA, audit selon les normes ISA. Intégrer les échéances dans le manuel financier et le contrat de l'auditeur. Renforcer le suivi des recommandations, maintenir le dialogue avec le FIDA et garantir l'indépendance de l'auditeur externe.		
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Conservation de la biodiversité	Moyen	Moyen
Risque(s) : Atteinte/dégradation des habitats protégés : les zones ciblées par le programme pourraient affecter des habitats sensibles (site d'accueil oiseaux migrateurs)		
Mesures d'atténuation : Aucune activité dans les zones protégées ; Élaboration de critères solides de sélection des sites ; Encourager l'utilisation des terres / sites en cours d'exploitation ; Eviter les défrichements et déforestation de nouveaux sites. ; Identification des éventuels sites des oiseaux migrateurs et autres écosystèmes sensibles et leur prise en compte lors des screening ES et dans les ingénieries sociales ; Plan de gestion des déchets solides des infrastructures soutenues ; Elaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des pestes et pesticides ; Sensibiliser les petits exploitants et les micro-entrepreneurs à la gestion durable des déchets ; Promouvoir l'agroécologie et les bio-intrants ; Formation à l'utilisation équilibre des engrais organiques et inorganiques ; Promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs et les bonnes pratiques agricoles ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Entreprendre des campagnes de sensibilisation sur les mesures de sécurité sanitaire pour les parties prenantes ; Collaborer avec le personnel national de la santé et de la construction des infrastructures pour s'assurer que les lois nationales sont strictement respectées ; Suivis – inspections sanitaires ; Renforcer le suivi et la surveillance de la mise en œuvre des PGESC des aménagements et infrastructures.		
Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le risque que le projet augmente considérablement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens de subsistance, les écosystèmes, les actifs économiques ou les infrastructures de la population cible aux fluctuations et aléas climatiques.		
Mesures d'atténuation : Plan de gestion des déchets solides issus des infrastructures, magasins, unités de transformation ; Elaborer et mettre en œuvre un Plan de gestion des pestes et pesticides ; Sensibiliser les petits exploitants et les micro-entrepreneurs à la gestion durable des déchets ; Promouvoir l'agroécologie et les bio-intrants ; Formation à l'utilisation équilibre des engrais organiques et inorganiques et analyses régulières du sol et des produits ; Promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs et les bonnes pratiques agricoles ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Recyclage et réutilisation des déchets générés pour faire du bio-compost, la		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
fabrication de briquettes, la production de biogaz, etc. ; Promouvoir des habitats appropriés pour la production de la volaille et du porc ; Formation à l'utilisation équilibrée des engrais organiques et inorganiques ; Amélioration des traitements sanitaires des porcs/ volaille ; Plan de gestion de gestion des pestes et pesticides ; Prise en compte dans les DAO, les contrats et règlements intérieurs ; Suivi et surveillance de la mise en œuvre des PGESC ; Suivis – inspections sanitaires ; Rigueur dans les contrôles et vérifications périodiques, les conduites d'audits y compris environnemental et social ; Promouvoir la technologie du biodigesteur et l'énergie solaire.		
Patrimoine culturel	Faible	Faible
Risque(s) : ORIAM-SA entend aménager 3000 ha de périmètres irrigués. Les activités entrant dans ce cadre sont souvent effectuées à travers des prestations de services par des tiers. Il est également connu que les environs des cours d'eaux sont les endroits privilégiés hébergeant divers patrimoines archéologiques, culturels et religieux. Le projet, par les activités diverses d'aménagement, impliquer ou entraîner des fouilles, des démolitions, des mouvements de terre, des modifications de l'environnement dans une zone considérée comme ayant des valeurs spécifiques ou contenant des éléments considérés comme faisant partie du patrimoine culturel essentiel et /ou des modifications des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une importance culturelle chez les communautés locales.		
Mesures d'atténuation : ORIAM-SA veillera suffisamment en amont, à une bonne implication de toutes les parties prenantes, notamment les communautés locales, à travers l'élaboration et la mise en œuvre des outils tels : le plan d'engagement des parties prenantes et le mécanisme de redressement des différends, le Consentement préalable, libre et en connaissance de cause (CPLCC), l'instauration de la procédure de découverte fortuite, la réalisation d'un cadre de gestion environnementale et sociale assortie du plan de gestion afin de mieux encadrer et gérer les risques et leurs impacts. En outre, les prestataires, les agros entrepreneurs et autres intervenants doivent fournir dans les dossiers leurs expériences, approches et outils permettant d'identifier et gérer efficacement les risques sur le patrimoine culturel.		
Population autochtone	Faible	Faible
Risque(s) : Au Burkina Faso, le concept de peuple autochtone est officiellement assimilé à « des communautés locales dont les moyens de subsistance dépendent des ressources naturelles ». Selon Kambire et al, le Burkina Faso reconnaît cependant la présence de groupes culturels classés comme autochtones dans des pays comme le Maroc et l'Algérie. Ceux-ci peuvent être divisés en quatre groupes principaux : - Le groupe Tamachek comprenant les Bellah et les Touareg ; - Le groupe Peul comprenant les Peuls Gaobes et les Peuls Rimaibes ; - Le groupe Songhaï comprenant les Songhaïs et les Mallebes. Deux de ces groupes culturels - les Tamashék et les Fulanis - sont régulièrement cités dans la littérature comme étant autochtones au Burkina Faso. Ces groupes sont traditionnellement nomades, même si depuis quelques années, ils commencent à se sédentariser. Plusieurs associations de peuples autochtones sont légalement constituées et fonctionnent librement dont : - L'association pour l'épanouissement des femmes nomades (Tin Hinane), enregistrée en 1997 au Burkina Faso, au Mali en 2003, au Niger en 2005 et au Canada en 2016 ; - L'association pour la protection des droits et la promotion des diversités culturelles des groupes minoritaires (ADCPM), reconnu depuis 2005. La zone d'intervention de l'opération enregistre des communautés locales. Les transhumants sont bien connus dans la zone d'intervention pour l'élevage bovin et leur mode de vie nomade à la recherche de meilleur pâturage. Les risques d'affecter les droits de ces populations autochtones sur les terres, territoires, les points d'eaux et autres ressources et/ou systèmes de subsistance qu'elles occupent et utilisent est jugé substantiel, corroboré par quelques antécédents de crises dans la gestion de l'espace et des ressources naturelles		
Mesures d'atténuation : S'appuyant sur les expériences et bonnes pratiques des projets antérieurs, ORIAM-SA mettra toute la diligence requise dans l'ingénierie sociale, l'engagement des parties prenantes, retour d'information et recours en cas de griefs, et le ciblage inclusif des bénéficiaires pour une implication efficace des communautés locales		
Santé et sécurité de la population locale	Moyen	Moyen

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Risque(s) : Les risques physiques qui peuvent se présenter de différentes manières : i) soit sous forme biomécanique, en provoquant des problèmes musculosquelettiques ou des surmenages liés aux charges de travail intenses, aux tâches répétées, aux heures prolongées de travail ou à un matériel non sécurisé ; ii) soit physiquement par la survenue des traumatismes causés des vibrations, des bruits intenses, de la chaleur et de l'humidité, ainsi que des rayonnements lumineux ; iii) soit de l'augmentation du trafic et d'autres formes de transport susceptibles de modifier les habitudes (vitesses excessives, baisses de vigilances) ; iv) enfin, soit des dégâts ou pertes dus à une défaillance d'éléments structurels des infrastructures construites (par exemple, effondrement de bâtiments ou d'infrastructure) ;</p> <p>Les risques moraux peuvent survenir de l'afflux de la main-d'œuvre, de la pression sur les ressources locales (fonciers, eau, aliments) ou d'autres mœurs qui altèrent le dynamisme social ; par exemple, la violence sexiste, y compris l'exploitation et les abus sexuels (EAS), le harcèlement sexuel sur le lieu de travail, par exemple des avances sexuelles non désirées ou des faveurs sexuelles, la contamination aux MST/SIDA et la dépravation des mœurs.</p> <p>Les risques sécuritaires (vols, vandalismes, braquages, incendies) peuvent également survenir en raison des antécédents ou cas résiduels d'actes de terrorisme dans le pays et compromettre les investissements de développement attendus de ORIAM-SA. Ce risque est sensible pour les infrastructures de production, de transformations agro-alimentaires d'usage public, les biens et les actifs privés.</p> <p>Les risques pour la santé des communautés peuvent découler de : i) la qualité des aliments (nutritionnels, organoleptiques, ...) transformés localement pour les consommateurs ; ii) l'utilisation et/ou l'élimination de matières dangereuses, dont les déchets et les rejets polluants (produits chimiques, y compris les engrais chimiques, les hydrocarbures, les peintures, les batteries, les déchets plastiques brûlés, etc.) ; iii) les maladies sexuellement transmissibles (par exemple, la chlamydia, la syphilis, le VIH/SIDA et la gonorrhée) qui peuvent se propager en raison de l'afflux de travailleurs des sous-projets ; iv) enfin, les risques de maladies d'origine hydrique ou d'autres maladies vectorielles.</p>		
<p>Mesures d'atténuation : Des séances de formation/ sensibilisation, l'ingénierie sociale autour des normes et principes de la législation nationale et des PESEC, l'engagement des parties prenantes, retour d'information et recours en cas de griefs, le ciblage inclusif et progressif tenant compte des conditions sécuritaires des bénéficiaires seront observés avec diligence et une attention particulière.</p>		
<p>Emploi et conditions de travail</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque(s): Ce faisant, les emplois à temps plein, à temps partiel, temporaires et saisonniers, comportent des risques substantiels liés aux pratiques discriminatoires dont l'inégalité entre les sexes et le manque d'équité (pour les travailleurs défavorisés et vulnérables, y compris les femmes, les enfants en âge de travailler, les migrants et les personnes handicapées), le déni de la liberté d'association et du droit de négociation collective, le recours au travail des enfants (dans le non-respect de la réglementation nationale), les conditions de travail dégradantes, dangereuses ou insalubres, ou des pratiques qui présentent des risques en matière de sécurité et de santé au travail pour les agriculteurs, les populations rurales en générale.</p> <p>Notamment, la conduite de certaines activités avec l'usage d'outils complexes, de substances toxiques, les travaux de construction et d'aménagement des sites de production, le transport des produits vers les centres de stockage, de transformation et la commercialisation des produits accentueront les risques de santé et sécurité au travail (SST). Les sources de dangers peuvent provenir de l'utilisation des machines et de l'exposition aux produits chimiques dangereux (toxiques ou allergènes, cancérigènes), aux températures extrêmes, aux animaux, reptiles ou insectes dangereux et aux postes de travail dans des espaces confinés et aux postures ergonomiques difficiles. Les risques psychosociaux peuvent inclure les VBG lors du ciblage des bénéficiaires ou en raison des changements de mœurs liés à l'augmentation des revenus, la propagation des maladies transmissibles, l'exclusion des vulnérables, tels que les personnes vivant avec handicap, les personnes déplacées internes.</p>		
<p>Mesures d'atténuation : Des séances de formation/ sensibilisation et une diligence dans l'ingénierie sociale autour des normes et principes de la législation nationale et des PESEC, mais aussi l'engagement des parties prenantes, retour d'information et recours en cas de griefs, le ciblage inclusif des bénéficiaires et le</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
capital d'expérience des projets antérieurs et en cours permettront de minimiser ces risques et impacts.		
Réinstallation physique et économique des populations	Faible	Faible
Risque(s) : L'impact de ORIAM-SA sur le déplacement physique et économique, qu'il soit temporaire ou permanent, total ou partiel des communautés, sera faible compte tenu de la nature des interventions qui ne les engendreront normalement pas ainsi que de l'approche basée sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les principes d'inclusion, de non-discrimination, d'égalité des chances et de traitement équitable. Cependant, les biens communautaires (terroirs, sources d'eau, zones de pâturage) ou privés peuvent être impactés en raison de l'expansion des espaces agricoles dans le cadre de l'intensification des activités de production autour des points d'eau. Les agriculteurs dépourvus de droits réels pourraient perdre leurs actifs agricoles, avec potentiellement des conflits fonciers sporadiques.		
Mesures d'atténuation : Une attention particulière sera portée à la problématique des transhumants en quête de pâturage et sur la question des personnes déplacées ou retournées en quête d'intégration dans les communautés, donc des terres propices.		
Intermédiaires financiers et investissements directs	Moyen	Moyen
Risque(s) : Les risques auxquels l'ORIAM-SA devrait faire face se déclinent en : (i) Manque d'un système de gestion environnementale et sociale (SGES) (transparent, accessible au public) ; (ii) Capacités inadéquates pour la mise en œuvre du SGES ; (iii) Mesures insuffisantes pour déployer le SGES auprès des bénéficiaires. (iii) Manque de capacités pour établir un canal de communication stable avec les parties prenantes et les communautés locales (tel qu'un mécanisme de réponse aux doléances) ; (iv) Manque de capacités pour mettre en place des services de soutien auxiliaires, de renforcement des capacités ou encore de suivi capitalisation des actions.		
Mesures d'atténuation : Le capital d'expérience des projets antérieurs et encours sera renforcé par des séances de formation thématiques autour des normes et principes de la législation nationale et des PESEC, la redevabilité, la communication avec les parties prenantes mais aussi le suivi évaluation capitalisation et partage des connaissances afin de minimiser ces risques et impacts.		
Émissions de gaz à effet de serre		
Risque(s) : ORIAM-SA ne sera pas émetteur net de gaz à effet de serre. Les risques à surveiller sont : - mauvaise gestion de l'eau des rizicultures de bas-fonds, - aménagement de nouveaux sites; - mauvaise gestion des déjections issus des élevages de porcs et de volaille, - mauvais stockage et ou utilisation des intrants chimiques agricoles		
Mesures d'atténuation : Les technologies et bonnes pratiques climato-intelligente seront promues en privilégiant les sources d'énergie renouvelable (solaire) et alternatives (biodigesteurs), par une évaluation rigoureuse préalable au choix des sites d'aménagement/ production ou de construction des infrastructures avec une priorité aux sites exploités ou en jachères, l'élaboration et la mise en œuvre de plan de gestion de chantier (PGESC)		
Changement climatique	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le Programme ORIAM-SA est classé dans la catégorie risque climatique substantielle. Les événements météorologiques extrêmes avec des conséquences disproportionnées selon qu'il s'agit (i) Des orages avec pour effets le déracinement des plantes, la destruction des infrastructures... ; (ii) Les inondations entraînant le lessivage des sols, l'asphyxie des racines, la propagation de maladies ; (iii) Le stress thermique avec pour effets l'altération des processus physiologiques des plantes, la réduction de la photosynthèse, la maturation précoce des fruits, l'augmentation de la transpiration, le dessèchement des plantes ; (iv) Le dérèglement du calendrier agricole pouvant affecter les cycles de croissance à cause du décalage des saisons, perturber des cycles de vie des insectes ravageurs, de de certaines maladies et ainsi créer des difficultés à adapter les pratiques agricoles. Les conséquences sur la sécurité alimentaire peuvent être multiples, à savoir : i) la baisse des rendements (diminution de la production agricole, hausse des prix des aliments) ; ii) l'insécurité alimentaire entraînant des difficultés à nourrir les		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
populations, notamment les plus vulnérables ; iii) la malnutrition due à la modification de la composition nutritionnelle des aliments et aux carences en micronutriments ; iv) des déplacements des populations en quête de terres plus fertiles.		
Mesures d'atténuation : Une étude globale de la vulnérabilité aux changements climatiques basée sur les filières prioritaires et les réalités locales doit servir à poser les bases des mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation des impacts négatifs.		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Participation, coordination et gestion des plaintes des parties prenantes	Moyen	Moyen
Risque(s) : Un risque lié au projet est la faible participation des petits producteurs, des femmes et des jeunes dans les instances de planification et de décision et l'absence de voie de recours.		
Mesures d'atténuation : Les mesures de mitigation incluent la mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des bassins versants aménagés ; l'élaboration de partenariats avec les faïtières ; la mise en place et appui à l'animation des plateformes multi acteurs ; soutien au dialogue politique inclusif ; un plan d'engagement inclusif des parties prenantes, de retour d'information et de recours en cas de griefs dès le début du projet et périodiquement mis à jour.		